

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2024 : communes à bureaux de vote multiples

Commune	Arr dt	Circo	Canton	BV n°	bureau central	Périmètre du bureau de vote	Lieu de vote
AGNEAUX	4	1	22	1	X	Nord-Ouest de la route de Coutances	Hôtel de Ville, Parc de la Palière, AGNEAUX
AGNEAUX	4	1	22	2		Sud de la route de Coutances	Salle des Fêtes, la Petite Falaise, AGNEAUX.
AGNEAUX	4	1	22	3		Nord de la route de Coutances	école maternelle, place de l'Avenir, AGNEAUX.
AGNEAUX	4	1	22	4		Nord-Est de la route de Coutances	école primaire, allée Sainte Marie, AGNEAUX
AGON-COUTAINVILLE	3	3	1	1	X	Avenue de la 2ème DB div Leclerc, avenue Louis Périer, chemin de la Londe, chemin des Marettes, chemin du Mecquet, cité des Marettes, impasse de l'Huisset, la Beuverie, la Chanoinerie, la Flague, la Jeannerie, la Mare Vallée, la Maugerie, la Mécanique, la Papauté, la rue d'Agon, le Casrouge, le clos des Violettes, le Hamel Cottage, le mont Vintan, les Forges, lotissement Perdrieux, place de la Poste, résidence Saint-Evroult, route de Coutances, rue A. Johier, rue Abbé Bailleul, rue de l'Église, rue de la Couraierie, rue de la Flague, rue de Masse, rue de Saint Malo de la Lande, rue du Catel, rue du clos Nicol, rue du Feugré, rue du Pont, rue du Rocher, rue Eugène Bosquet, rue Eugène Fontaine, rue Fernand Lechanteur, rue Jean Egay, place du cardinal Gerlier, rue des deux Haies	Maison des associations, 31 rue Fernand Lechanteur AGON-COUTAINVILLE
AGON-COUTAINVILLE	3	3	1	2		Allée des fauvelles, allée des Goëlands, allée des noisetiers, allées des sables d'or, avenue des Pins (hors n° relevant du BV n°3), avenue du Passous, charrière de la Haule, charrière des Saulx, charrière du commerce (hors n° relevant du BV n°3), charrière du Val, cité des Mielles, hameaux de la mare, impasse des colverts, impasse des grives, impasse des rossignols, impasse des tourterelles, impasse du flot, impasse Locarno, le Val d'Agon, lotissement Lemièrre, lotissement Pillott, passage de la déroutte, place des albatros, place du général Leclerc, résidence Acacias, résidence l'antilope, résidence les Peupliers, route de la pointe d'Agon, rue d'Artimon, rue de la basse eau, rue de la grosse ronde, rue des amandiers (hors n° relevant du BV n°3), rue des Chardonneraie, rue des colombes, rue des Courlis, rue des Cygnes, rue des Dunes, rue des hirondelles, rue des mésanges, rue des mielles, rue des moineaux, rue des mouettes, rue des perruches, rue Dramard (hors n° relevant du BV n°3), rue du docteur Lemoine (hors n° relevant du BV n°3), rue du docteur Viaud, rue du Gaillard d'avant, rue du grand large, rue du mont Morel, rue du sémaphore, rue Halborg, rue Jean Davin, village de la chevrotière, village des mielles, place Edouard Leroux, résidence la Pinède	Maison des associations, 31 rue Fernand Lechanteur AGON-COUTAINVILLE
AGON-COUTAINVILLE	3	3	1	3		Allée Beauséjour, allée des Jeunets, allée des sapins, allée des tennis, allées des Troennes, avenue Amiral Tourville, avenue de la mer, avenue des pin, avenue des tennis, avenue du golf, avenue du président Roosevelt, boulevard Louis Lebel-Jehenne, charrière du commerce, corniche du sénéquet, Guillaume, impasse de l'épître, impasse de temple, impasse Dramard, lotissement Beau soleil, lotissement Pégase, place du 28 juillet 1944, place du général de Gaulle, place du Nord, promenoir de Jersey, résidence du Sénéquet, rue Alexis Lemoine, rue de Blainville, rue de la Chapelle, rue de la chaussée d'Antan, rue de la mare à Jore, rue de la Taupaine, rue de la Tourelle, rue des amiraux Jehenne, rue des amiraux Mecquet, rue des anémones, rue des Capucines, rue des Héches, rue des Lilas, rue des Martyrs, rue des Minquiers, rue des Peupliers, rue des poilus, rue des roses, rue du	Espace culturel n°3, avenue Franklin Roosevelt AGON-COUTAINVILLE

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2024 : communes à bureaux de vote multiples

						docteur Lemoine, rue du Général Guérin d'Agon, rue du Havre, rue du roi Jacques, rue du Tertre, rue du vieux Coutainville, rue Feret, rue François Coppée, rue Guillaume, rue Gustave Lavolo, rue Hyppolite Jeanne, rue Jeanbin, rue Lerivérend, rue Leverrier, rue Manuel Marquez, rue Michel, rue Notre-Dame des Flots, rue Siméon Luce, ruet du Goulot, venel de l'évangile, charrière du commerce n°20 au n°52 et n°33 au n°39, avenue des pins n°13 au n°35 et n°18 au 42, rue Charles Daireaux, rue des amandiers du n°33 au n°35, résidence des hameaux de la Mare , rue Dramard du n°38 au n°60 et du n°53 au n°77, lotissement des pins, rue des grès roses, résidence le Ronquet, rue Denis Lehuby, rue Costentin, rue Elie Tanqueray, rue Victor Lefèvre et rue du docteur Lemoine du n°16 au n°32 et du n°15 au n°39	
AVRANCHES	1	2	2	1	X	commune historique d'AVRANCHES Centre	Place Carnot (salle polyvalente Victor Hugo), AVRANCHES
AVRANCHES	1	2	2	2		commune historique d'AVRANCHES Nord	81, rue de la Liberté (Ecole André Parisy), AVRANCHES
AVRANCHES	1	2	2	3		commune historique d'AVRANCHES Est	Place Carnot (salle polyvalente Victor Hugo), AVRANCHES
AVRANCHES	1	2	2	4		commune historique d'AVRANCHES Sud Est	Allée Anquetil (salle Duchesnay), AVRANCHES
AVRANCHES	1	2	2	5		commune historique d'AVRANCHES Sud	Allée Anquetil (salle Duchesnay), AVRANCHES
AVRANCHES	1	2	2	6		commune historique d'AVRANCHES Ouest	Place Carnot (salle polyvalente Victor Hugo), AVRANCHES
AVRANCHES	1	2	15	7		Commune historique de Saint-Martin des Champs : allée des sorbiers, rue des sorbiers, le clos du pratel, impase de la cocarde, boulevard du Luxembourg, boulevard pasteur, allée de la Prévostière, rue de la prévostière, avenue des vanniers + allée du couvent, allée du parc, les portes du quesnoy, avenue du quesnoy, allée des saules, résidence les saules, avenue jardin renard, résidence le bocage, allée du bocage, résidence les sources, avenue de la verte colline, allée des bouleaux, allée des genêts, allée des pins, allée de peupliers, allée douce France, avenue de baffé, allée de landemaine, rue de landemaine, résidence le château, baffé, rue des capucines, allée des narcisses, allée des tulipes, allée des pivoines, allée des joncquilles, rue des glycines, rue des tilleuls, rue des lilas, rue des mimosas, rue jean de vittel, la datinière, rue de la datinière, impasse du champ de la cave, impasse des cerisiers, impasse du chesnel, impasse de la forge homo, impasse du clos du chesnel, rue du chesnel, Rue des accacias	Salle de la mairie, 2 rue de la mairie, Saint-Martin des Champs, AVRANCHES
AVRANCHES	1	2	15	8		Commune historique de Saint-Martin des Champs : allée de la baie, allée de la poisnière, allée des goldens, allée des jonctières, allée du haut quesnoy, allée du parc des sports, chemin de la chaiserie chemin des buttes, chemin des écailles, impasse de la poisnière, la buissonnière, la courterie, la croix bazin, la grande furonnière, La lande du quesnoy, la nouvellière, la planche, la porte, le bas de l'M, le bas quesnoy, le bois morice, le gage, le	Salle de la Bourdonnière, 2 rue de la mairie, Saint-Martin des Champs, AVRANCHES

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2024 : communes à bureaux de vote multiples

						grand chien, le grand lustucru, le haut quesnoy, le Mont Jarry, le Moulinet, le petit lustucru, le Quesnoy, le tertre du quesnoy, le vieux quesnoy, les broussettes, les tournières, parc de la baie, passage de la poisnière, passage des tournières, pival, résidence la vallée, résidence le chêne, résidence les châtaigniers, résidence les Grives, résidence les Hortensias, résidence les mésanges, résidence les primevères, résidence les prunus, résidence Paul Herbert, route de la buissonnière, route des prés, rue de la baie, rue de la bourdonnière, rue de la mairie, rue de la réauté, rue des champs jouaux, allée des hauts vents, rue des hauts vents, rue des monts, rue des oliviers, rue des pommiers, rue des tournières, rue du stade rue du chaussay, rue du clos morel, avenue du rocher	
BARNEVILLE-CARTERET	2	3	17	1	X	BARNEVILLE-BOURG	salle omnisports, rue Pierre de Coubertin, BARNEVILLE-CARTERET
BARNEVILLE-CARTERET	2	3	17	2		CARTERET	salle omnisports, rue Pierre de Coubertin, BARNEVILLE-CARTERET
BARNEVILLE-CARTERET	2	3	17	3		BARNEVILLE-PLAGE	salle omnisports, rue Pierre de Coubertin, BARNEVILLE-CARTERET
BOURGVALLEES	4	1	23	1	X	commune historique de SAINT-SAMSON-DE-BONFOSSE	Mairie, 4, rue des Ecoliers, Saint-Samson-de-Bonfossé, BOURGVALLEES
BOURGVALLEES	4	1	23	2		commune historique de GOURFALEUR	Ancienne cantine, rue de la Mairie, Gourfaleur, BOURGVALLEES
BOURGVALLEES	4	1	23	3		commune historique de LA-MANCELLIERE-SUR-VIRE	Salle de convivialité, 1, route du Val de Vire, la Mancellière-sur-Vire, BOURGVALLEES
BOURGVALLEES	4	1	23	4		commune historique de SAINT-ROMPHAIRE	Salle des fêtes, rue Saint-Barthélémy, Saint-Romphaire, BOURGVALLEES
BOURGVALLEES	4	1	23	5		commune historique de LE-MESNIL-HERMAN	mairie annexe, 1, le Manoir, Le Mesnil Herman, BOURGVALLEES
BOURGVALLEES	4	1	23	6		commune historique de SOULLES	Salle des associations Soulles, BOURGVALLEES
BREHAL	1	3	3	1	X	rue de l'Ancien Abattoir, cité du Bocage, rue du Bocage, clos du Bois, le Bois, rue de Bricqueville, rue de Briselance, village Brugère, route de Cérences, impasse du Château d'Eau, rue des Chesneaux, la Commune, village des Hayes, la Dioterie, avenue Eisenhower, place des Moutons, rue d'Estouville, Mesnage Fontaine, la Fontenelle, rue de l'ancienne Forge, village Foucard, la Frasierie, village Gallien, rue du général de Gaulle, clos des Granges, village au Gué, rue de l'ancienne Halle, la Lande, rue de la libération, avenue de Lydney, clos des Mares, rue du Caporal Maupas, cours Ménard, le Moulin, rue de la Poste, village Rabot, rue du Rallye, Mesnage Sauvage, village Sauvage, la Sauvagerie, le Tertre, village Touquéran, village Trottin, le Val, impasse de la Vierge, rue de la Vierge, Vieux Moulin, cours du vieux Pressoir	la Halle au Blé, BREHAL

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2024 : communes à bureaux de vote multiples

BREHAL	1	3	3	2		rue Louis Beuve, la Bliinière, la Boucanterie, rue André Bourvil, rue des Bucailles, village Butot, le Charonnet, le Crouton, rue de l'ancienne Distillerie, la Dûchenerie, impasse de la Fontaine aux chiens, rue Jean Gabin, la Gachère, le Gaillarbois, rue de la Gare, la Gillardière, place du Commandant Godard, route Granville, clos Jani, la Jeannière, clos des Lilas, le Mesnil, rue du Mesnil, rue Guy Moquet, le Moulin à vent, rue des Naults, rue des Pentès, rue de la Plage, route de Saint-Martin, village Tanqueray, la Vallée	la Halle au Blé, BREHAL
BREHAL	1	3	3	3		lotissement Babet, rue Jean Bart, rue du docteur de la Bellière, rue des Bisquines, rue de la Pierre Boscher, rue du Baron Brohan, camping, rue de la Cauneille, rue des îles Chasey, rue des Cols Verts, rue Guillaume le Conquérant, rue des Cormorans, avenue de Coudeville, rue des Courlis, rue Georges Delalande, rue du Chevalier Destouches, rue Dugay Trouin, rue des Ecoles, impasse des Fauvettes, rue des Pierres Faucard, rue Des Gabions, rue de la Pierre Gagnée, rue des Goélands, rue des Goélettes, rue du Golf, rue Gontran, rue des Goulottes, Pont Guyot, le Herbert, avenue de l'Hippodrome, rue Pierre Huet, rue de Jersey, rue des Jouennes, lotissement Magdeleine, village Marigny, avenue Maurice Marland, chemin Massard, rue Louis Mayeux, rue des Méduses, rue des Mielles, village Moine, Place Monaco, rue de la Pierre Morand, avenue des Mouettes, rue des Moulières, rue de la Passerelle, village Pichard, rue Jacques Pimor, rue des Pluviers, Pont Pirou, rue des Pontesrocs, rue du Port Marie, rue des Prés Salés, Presbytère de Saint-Martin, rue du docteur Rapilly, impasse du rouge, la Sablonnière, avenue Saint-Martin, rue des Salines, rue de Scissy, rue des Sports, rue Surcouf, rue Eric Tabarly, rue des Tadornes, les Tangons, rue des terres neuvas, impasse Toulgouat, avenue de la Vanlée, rue des Vanneaux, rue Vauban, le Vieux Saint-Martin, la Vignerie, rue des Viking	la Halle au Blé, BREHAL
BRICQUEBEC-EN-COTENTIN	2	3	4	1	X	commune historique de BRICQUEBEC domiciliés : le Roqueret « les pierres », la trappe « Abbaye », hameau es Caveliers, hameau es Savourey, hameau Ribet, hôtel du vieux château, impasse du donjon, la croix blanche, la Luzerne, la Luzerne bas, la Luzerne haut, le Roqueret, les galeries, les ruettes, place de la mairie, place Gosnon-Verger, place Le Marois, place Sainte-Anne, rue Armand Leveel, rue Boel Coler, rue d'Estouteville, rue de Bricqueville, rue de la Caillourie, rue de la République, rue de Verdun, rue des frères Frémine, rue des halles Cherbourg, rue du Docteur Mabire, rue du 11 novembre, rue du rempart, rue Lucien Goubert, rue neuve, rue Sainte-Catherine, rue Senecy Cherbourg, hôtel Château, les rocqueries, PN 69 pont aux ânes, les garennes, CES, cité des Brecqueries, cité Sainte-Catherine, les Brecqueries, résidence de l'avenue, résidence du stade, résidence de la demi-lune, résidence les aubépines, résidence les pommiers, route de Saint-Martin, route de la Trappe, rue du 8 mai, lotissement Dugardin, impasse de la demi-lune, résidence les garennes, la planche es cadets, la planche aux vaches, le Bigard, la plave, le pont es bouchers, le val Hue, les petits prés, route de Saint-Sauveur, chasse Guérin	Salle Jean Eliard, 43bis, La Fieffé Sainte Anne, BRICQUEBEC-EN-COTENTIN
BRICQUEBEC-EN-COTENTIN	2	3	4	2		commune historique de BRICQUEBEC domiciliés : ferme Saint-Blaise, la demi-lune, groupe scolaire, hameau es petiots, impasse chasse à eau, impasse manoir Noël, la Corbière, la plate lande, la rouvillerie, le clos du bois, le foyer, le melleret, le reame, le village, les gros monts, lotissement les remparts, résidence Bel air, résidence le village, résidence les bouvreuils, résidence les mesanges, résidence Matignon, route de Sottevast, route de Valognes, route de Morville, rue Albert Proudhon, rue Alexandre Durand, rue chasse à	Salle Jean Eliard, 43bis, La Fieffé Sainte Anne, BRICQUEBEC-EN-COTENTIN

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2024 : communes à bureaux de vote multiples

						eau, rue des chênes, rue du manoir Noël, rue du parc, rue du puits, rue Général Meslin, rue Pierre Leffilastre, Sainte-Anne, village Sainte-Anne, le pré Philippe, ferme de l'avenue, ferme du manoir Noël, hameau es vels, chasse à eau, Sainte-Blaise, rue Maréchal Bertrand, ancien hospice	
BRICQUEBEC-EN-COTENTIN	2	3	4	3		commune historique de BRICQUEBEC domicilié : avenue de la gare, Cattigny, chasse du peigne, chasse férue, cité Boulay, dur écu, ferme de Cattigny, hameau es mières, hameau bonnissent, haut de Cattigny, la fourchette, la grande rue, la morinerie, la roquette, la source, la vente aux saulniers, le bas de Cattigny, le boulay, le haut du neuf clos, le long Boscq, le neuf clos, le pont d'Aizy, le Quesnay, le val es loup, les ormeaux, Mapad les hortensias, minoterie de la Trappe, Presbourg, résidence Bellevue, résidence la morinerie, résidence la Valette, résidence le grand jardin, résidence belles fontaines, résidence les peupliers, route de Carteret, route de Cherbourg, route de Portbail, route de Surtainville, rue du pont d'Aizy, rue Bitouze d'Auxmesnil, rue de l'abbaye, rue Pierre Marie, ferme de Boulay, gare SNCF, la croix de Brix, la ramée, Picqueray, rue Saint-Roch	Salle Jean Eliard, 43bis, La Fieffé Sainte Anne, BRICQUEBEC-EN-COTENTIN
BRICQUEBEC-EN-COTENTIN	2	3	4	4		commune historique du VALDECIE	mairie, le Bourg, Le Valdecie, BRICQUEBEC-EN-COTENTIN
BRICQUEBEC-EN-COTENTIN	2	3	4	5		commune historique du VRETOT	mairie, le Bourg, Le Vretot, BRICQUEBEC-EN-COTENTIN
BRICQUEBEC-EN-COTENTIN	2	3	4	6		commune historique des PERQUES	mairie, le Bourg, Les Perques, BRICQUEBEC-EN-COTENTIN
BRICQUEBEC-EN-COTENTIN	2	3	4	7		commune historique de QUETTETOT	mairie, 23 rue du Hautbourg, Quettetot, BRICQUEBEC-EN-COTENTIN
BRICQUEBEC-EN-COTENTIN	2	3	4	8		commune historique de SAINT-MARTIN-LE-HEBERT	mairie, Hameau Couppey de Haut, Saint-Martin-Le-Hébert, BRICQUEBEC-EN-COTENTIN
BRIX	2	3	25	1	X	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Place Robert Bruce, route du Câble, rue du Castel, route des Longs Champs, route de la Claire, route de la Vente Close, route des Forges, route de St-Jouvin, route de Luthumière, route de la Mare de Brix, rue du Haut Mur, route des Petits Murets, route de l'Official, rue de l'Oratoire, route du Parc, route des Blanches Pierres, route du Prieuré, route de la Rade, route des Sablons, route du Stade, rue de la Tour, route du Petit Vivier, rue Bertin Mangon, rue Claude Pithois, rue Julie Lavergne et rue Marie Duruel, rue Guillaume du Hommet.	salle socio-culturelle du Haut Mur, 21 rue du Haut Mur, BRIX
BRIX	2	3	25	2		périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Route du Pont d'Aumaille, route de la Beslière, rue des Bijudes, route des Breuils, route de la Brûlette, route des Callouets, route de la Cartoucherie, route de la Lande aux Cerfs, route des Crapsmesnils, route de la Vieille Croix, route de Delasse, route du Dolbec, route du Mont Epinguet, route du Mont Fanu, route des Faulx, route de Belle Fontaine, route de	salle socio-culturelle du Haut Mur, 21 rue du Haut Mur, BRIX

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2024 : communes à bureaux de vote multiples

						la Forêt de Brix, route des Forges (n° 50 au 220), route de l'Eau Gallot, route des Hautes Gardes, route du Grand Vivier, route des Hagueneés, route du Mont à la Kaine, route de la Fontaine des Landes, route de la Luthumière (n° 200 à 321), route de l'Eau Marvie, route du Mont Hébert, route des Petits Pas, route du Prieuré (n° 1 au 116), route nationale 13, route des Tuilleaux, route de la Verrerie, rue Hervé Dannemont, rue Pierre de Belleville.	
CANISY	4	1	23	1	X	commune historique de CANISY	salle communale sise 4 rue de Kergorlay CANISY
CANISY	4	1	23	2		commune historique de SAINT-EBREMOND-DE-BONFOSSE	166 rue du Coquillot, Saint-Ebremont-de-Bonfossé, CANISY
CARENTAN-LES-MARAIS	4	1	5	1	X	Recevra les votes des électeurs et des électrices dont le nom commence par les lettres A à E inclus.	rue Jean Truffaut (gymnase Jean Truffaut), CARENTAN-LES-MARAIS
CARENTAN-LES-MARAIS	4	1	5	2		recevra les votes des électeurs et des électrices dont le nom commence par les lettres F à LEC inclus	rue Jean Truffaut (gymnase Jean Truffaut), CARENTAN-LES-MARAIS
CARENTAN-LES-MARAIS	4	1	5	3		recevra les votes des électeurs et des électrices dont le nom commence par les lettres LED à M inclus	rue Jean Truffaut (gymnase Jean Truffaut), CARENTAN-LES-MARAIS
CARENTAN-LES-MARAIS	4	1	5	4		recevra les votes des électeurs et des électrices dont le nom commence par les lettres N à Z inclus	rue Jean Truffaut (gymnase Jean Truffaut), CARENTAN-LES-MARAIS
CARENTAN-LES-MARAIS	4	1	5	5		communes historiques de SAINT-COME-DU-MONT, ANGOVILLE-AU-PLAIN, VIERVILLE, HOUESVILLE, BRUCHEVILLE	Salle des fêtes de Saint-Côme-du-Mont, rue des écoles, Saint-Côme-du-Mont, CARENTAN-LES-MARAIS
CARENTAN-LES-MARAIS	4	1	5	6		communes historiques des VEYS, BREVANDS, CATZ, SAINT-PELLERIN	Salle des fêtes des Veys, rue de l'Église, les Veys, CARENTAN-LES-MARAIS
CARENTAN-LES-MARAIS	4	1	18	7		commune historique de MONTMARTIN-EN-GRAIGNES	Salle des fêtes de Montmartin-en-Graignes, 62 route de l'abbé Bihel, Montmartin-en-Graignes, CARENTAN-LES-MARAIS
CARENTAN-LES-MARAIS	4	1	5	8		commune historique de SAINT-HILAIRE-PETITVILLE	Maire annexe de Saint-Hilaire-Petitville, rue des fleurs, Saint-Hilaire-Petitville, CARENTAN-LES-MARAIS
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	6	1	X	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue de l'Onglet : côté pair - Rue de l'Abbaye : côté impair - Rue Bonhomme : côté impair - Rue Segondat : côté impair - Rue de la Polle : côté pair - Rue de l'Ancien Hôtel-Dieu : côté pair - Rue Christine : côté pair - Rue François Lavieille : côté impair - Place de la République : comprise - Place Napoléon, jusqu'à la rue de l'Onglet : comprise	Mairie déléguée de Cherbourg-Octeville - rue de la Paix, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	6	2		périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Quai de Caligny : des deux côtés - Place de la République : non comprise - Rue François Lavieille : côté pair - Rue Christine : côté impair - Rue Emmanuel Liais : côté impair - Place Henri Gréville : non comprise - Rue Gambetta : côté pair - Rue Maréchal Foch : côté impair - Rue du Pont Tournant : des deux	Salle des fêtes - place Centrale, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2024 : communes à bureaux de vote multiples

					côtés - Quai du Général Lawton Collins : côté pair - Quai de l'ancien Arsenal : des deux côtés - Toute la zone portuaire à proximité de la Cité de la Mer : allée du Président Menut, esplanade Paul Minard, quai de France, quai Joseph Hamel, quai de Normandie, quai Kniskern, quai des Mielles, quai des Flamands, limites territoriales de la commune déléguée de Tourlaville - Boulevard Félix Amiot : côté impair - Quai du Général Lawton Collins, jusqu'à la rue du Pont Tournant puis le quai de Caligny : côté pair	
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	6	3	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue Maréchal Foch : côté pair - Place de Verdun : comprise - Rue de l'Ancien Quai : côté impair - Rue Paul Doumer : côté impair - Boulevard Robert Schuman : non compris - Avenue Delaville : des deux côtés - Rue Charles Péguy : des deux côtés - Rue du Vieux Pont, en direction du bassin du Commerce : côté impair - Place Jean Jaurès : non comprise - Quai Alexandre III, jusqu'à la rue Maréchal Foch : côté pair	Salle des fêtes - place Centrale, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	6	4	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Boulevard Pierre Mendès France : côté pair en totalité et du côté impair jusqu'à l'intersection avec la rue du Président Loubet - Rue Président Loubet, jusqu'à la rue de l'Alma : côté impair - Rue de l'Alma : côté impair - Rue Gambetta : côté impair - Rue de l'Ancien Quai : côté pair - Rue Paul Doumer : côté pair - Boulevard Robert Schuman : des deux côtés - Avenue Delaville : non comprise - Rue Charles Péguy : non comprise - Rue du Vieux Pont : côté pair - Place Jean Jaurès jusqu'au boulevard Pierre Mendès France : non comprise	Ecole maternelle Alma - 13 rue de l'Alma, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	6	5	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Place Napoléon : non comprise - Ensemble du Port de Plaisance : quai de la Hune, place Chantereyne, quai de Misaine, quai d'Artimon, boulevard de la Bretonnière jusqu'à la rue de la Chapelle - Axe de la rue de la Chapelle jusqu'à l'intersection de la rue de l'Abbaye et du boulevard de Guillaume Le Conquérant - Boulevard Guillaume Le Conquérant - Rue Pierre de Coubertin : côté pair - Rue de la Bucaille : côté pair - Rue Bonhomme : côté pair - Rue de l'Abbaye : côté pair - Rue de l'Onglet, jusqu'à la place Napoléon : côté impair	MJC Chantereyne - rue de l'Abbaye, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	6	6	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue de la Duché, à partir du boulevard Guillaume le Conquérant : côté pair - Rue Emmanuel Liais : côté pair - Rue de l'Ancien Hôtel Dieu : côté impair - Rue de la Polle : côté impair - Rue Segondat : côté pair - Rue de la Bucaille : côté impair - Rue Pierre de Coubertin : côté impair - Boulevard Guillaume le Conquérant, jusqu'à la rue de la Duché	Groupe scolaire Asselin/Dujardin - rue Dujardin, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	6	7	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Toute la zone de la Base Navale et de l'Arsenal de Cherbourg-en-Cotentin : du quai d'Artimon (non compris) jusqu'à la vigie du Homet, boulevard de la Bretonnière, rue de la Chapelle - Limites territoriales de la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville : rue des Trois Hangars-côté pair, Rue Gambetta-côté pair, rue des Maçons-côté impair - Rue des Fourches : côté impair - Rue de la Polle : côté pair - Boulevard Guillaume le Conquérant jusqu'à l'intersection avec l'axe de la rue de l'Abbaye et la rue de la Chapelle	Stade Maurice Postaire - rue Pierre de Coubertin, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	6	8	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rond-Point de Poole : compris - Boulevard Pierre Mendès France : côté impair - Rue du Président Loubet, jusqu'à la rue de l'Alma : côté pair - Rue de l'Alma : côté pair en totalité - Rue Gambetta : côté impair - Place Henri Gréville : comprise - Rue Emmanuel Liais : côté pair - Rue de la Duché : côté impair -	Ecole élémentaire Gibert/Zola - rue Gibert, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2024 : communes à bureaux de vote multiples

					Boulevard Guillaume Le Conquérant, jusqu'au rond-point de Poole	
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	6	9	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue de la Polle, à partir du boulevard Guillaume le Conquérant jusqu'au chemin des Aiguillons : côté impair - Chemin des Aiguillons : des deux côtés - Rue Max Pol Fouchet : côté pair - Rue Louis Aragon : côté pair - Avenue René Schmitt : côté pair - Rue Joliot Curie : côté pair - Rue Sadi Carnot : côté pair - Rue Voltaire : côté pair - Rue Saint Sauveur : non comprise - Rue Gustave Féron : des deux côtés - Rue des Vieilles Carrières : côté impair - Rue Maréchal Leclerc : côté pair - Chemin des Aiguillons, le long du cimetière communal, dans l'axe jusqu'au boulevard Guillaume le Conquérant : des deux côtés	Groupe scolaire Albert Bayet - rue Edouard Branly, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	6	10	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Boulevard Guillaume le Conquérant, du rond-point de Poole jusqu'à l'axe le long du cimetière communal rejoignant le chemin des Aiguillons - Chemin des Aiguillons : non compris - Rue Maréchal Leclerc : côté impair - Rue des Vieilles Carrières : côté pair - Rue Gustave Féron : non comprise - Rue Saint Sauveur : côté pair - Rue des Tanneries : côté pair - Place Jean Jaurès : comprise - Boulevard Pierre Mendès France : non compris - Rond-Point de Poole : non compris	Foyer des jeunes travailleurs - 33 rue Maréchal Leclerc, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	6	11	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Boulevard de l'Atlantique : côté pair - Axe du chemin vicinal jusqu'à la rue de la Liberté - Rue de la Liberté : côté pair - Axe de la rue de la Liberté jusqu'au boulevard de l'Atlantique - Boulevard de l'Atlantique : côté pair - Rue Ernest Renan : côté impair - Rue Waldeck Rousseau : côté pair - Rue Delalée : côté impair - Rue Roger Salengro : côté impair - Rue Sadi Carnot : côté impair - Rue Voltaire : côté impair - Rue Saint Sauveur, jusqu'au boulevard de l'Atlantique : côté impair	Groupe scolaire Fraternité - rue Saint Sauveur, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	6	12	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Chemin des Aiguillons : non compris - Rue Max Pol Fouchet : côté impair - Rue Louis Aragon : côté impair - Avenue René Schmitt : côté pair - Route des Fourches : côté impair - Rue de la Polle, jusqu'au chemin des Aiguillons : côté impair	Maison Flora Tristan - 33 rue de Bougainville, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	7	13	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue du Pont Tournant : non comprise - Quai du Général Lawton Collins : côté impair - Boulevard Félix Amiot : côté pair - Rue de Tourville : côté impair - Rue de l'Ermitage : côté pair - Avenue Jean-François Millet : côté impair - Quai Alexandre III, jusqu'à la rue du Pont Tournant : côté impair	Groupe scolaire Simone Veil - 45 rue de l'Ingénieur Cachin, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	7	14	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue des Tanneries : côté impair - Avenue de Plymouth, jusqu'à son intersection avec l'allée Marguerite : côté pair - Axe de l'avenue de Plymouth jusqu'à l'intersection de la rue du Roule et de la rue de Vosges (rues de Colmar et de Metz non comprises) - Rue du Roule : côté impair - Rue du Roule Prolongée : côté impair - Axe de la rue Louis Lansonneur (dans le prolongement de l'axe de la passerelle SNCF) jusqu'à la rue Lefèvre et Toulorge passant par la rue Lucet (milieu du 1er virage) : rue Louis Lansonneur-côté impair jusqu'au n°37 compris, rue Lucet-côté pair jusqu'au n°66 compris et côté impair jusqu'au n°51 compris - Rue Lefèvre et Toulorge : côté pair jusqu'au n°42 compris - Rue Armand Leveel : côté impair - Axe de la rue Armand Leveel, jusqu'à l'intersection de l'avenue Etienne Lecarpentier avec la rue du Maupas, y compris l'EHPAD L'Ermitage (Montagne du Roule) - Rue du Maupas : côté pair - Rue Colin : côté impair - Avenue Amiral Lemonnier : côté pair - Rond-point Thémis : non compris - Avenue Jean François Millet, le long de la gare SNCF, jusqu'à la rue des Tanneries : côté pair	Groupe scolaire Robert Doisneau - 131 avenue de Paris, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2024 : communes à bureaux de vote multiples

CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	7	15	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue Fleming : côté pair - Rue du Bois, jusqu'à l'avenue de l'Amiral Lemonnier : côté pair - Avenue Amiral Lemonnier : côté pair - Rue Colin : côté pair - Rue du Maupas : côté impair - Avenue Etienne Lecarpentier : non comprise - Axe du croisement de l'avenue Etienne Lecarpentier et de l'avenue de Bremerhaven jusqu'au croisement de la rue Armand Leveel et de la rue Lefèvre et Toulorge (Montagne du Roule) - Rue Lefèvre et Toulorge, limite territoriale de la commune déléguée de La Glacerie : non comprise - Axe de l'intersection de la rue Lefèvre et Toulorge avec le chemin de la Fieffé, jusqu'à la rue Fleming (Bois du Roule)	Maison Françoise Giroud - 1 rue du Neufbourg, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	7	16	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue du Bois, entre l'avenue Amiral Lemonnier et la rue du Val de Saire : côté pair - Rue du Val de Saire : côté pair - Rue Jean Fleury : non comprise - Rue du Trottebec : côté impair - Avenue Amiral Lemonnier, jusqu'à la rue du Bois : côté impair	Groupe scolaire Simone Veil - 45 rue de l'Ingénieur Cachin, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	7	17	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Boulevard de l'Atlantique : côté impair - Rue de l'Artois : des deux côtés - Rue de Bretagne : des deux côtés - Rue des Bocages : côté impair - Rue du Maine : côté impair - Rue de Picardie : côté pair - Avenue de Normandie : côté pair - Place de Bourgogne : non comprise - Rue de Bourgogne : côté impair - Rue de Provence jusqu'à la passerelle SNCF, y compris la rue de la Roche qui Pend : des deux côtés - Rue du Roule Prolongée : côté pair - Rue du Roule, jusqu'à la rue des Vosges : côté pair - Axe de l'intersection de la rue du Roule et de la rue des Vosges jusqu'à l'avenue de Plymouth (rues de Colmar et de Metz comprises) - Avenue de Plymouth, jusqu'au boulevard de l'Atlantique : côté impair	Pôle associatif culturel des Pervenches - avenue de Normandie, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	7	18	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rond-Point Thémis : compris - Rue de l'Ermitage : côté impair - Rue de Tourville : côté pair - Boulevard Félix Amiot : côté pair - Rue de la Bretonnière : côté impair - Rue du Val de Saire : côté impair - Rue Jean Fleury : des deux côtés - Rue de Trottebec : côté pair - Avenue Amiral Lemonnier, jusqu'au rond-point Thémis : côté impair	Pôle Agnès Varda - 20 avenue Carnot, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	8	19	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Avenue René Schmitt : côté impair - Route des Fourches : côté pair - Rue des Fourches : côté pair - Limites territoriales de la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville : rue Félix Faure-côté impair, rue Jean Lebas-côté impair, rue du Val de la Crespière-côté impair jusqu'à la rue de la Foëdre, jusqu'au chemin du Bel Hamelin - Chemin du Bel Hamelin, limite territoriale de la commune de Nouainville, jusqu'à la rue Victor Hugo : côté pair - Rue Victor Hugo : non comprise - Chemin du Monturbet : non compris - Rue Edouard Branly, jusqu'à l'avenue René Schmitt : côté pair	Gymnase de la Gamacherie - rue du 10 décembre 1948, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	8	20	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Axe de l'intersection de la chasse à Bolle et de la rue Victor Hugo jusqu'au chemin de Monturbet - Chemin de Monturbet : des deux côtés - Limites territoriales des communes de Nouainville et de Martinvast jusqu'à la rue Jules Ferry : chemin du Bel Hamelin, rue Victor Hugo, rue Saint Gilles, chemin du Vieux Moulin - Rue Jules Ferry, y compris le lieu-dit de la Postellerie : des deux côtés - Limites territoriales de la commune déléguée de La Glacerie : Lieu-dit du Pont Cosnard-non compris, Vallée de Quincampoix-non comprise - Axe au droit de l'usine des eaux de la Divette jusqu'au cimetière communal des Ragotins et du boulevard de l'Atlantique -	Salle Pierre Montecot, place des Justes, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2024 : communes à bureaux de vote multiples

					Boulevard de l'Atlantique : côté impair - Rue Henri Barbusse : côté pair - Rue Victor Hugo : non comprise - Chasse des Vergers : non comprise - Rue Etienne Leviandier, y compris la résidence du Coteau : non comprise - Axe de la rue Etienne Leviandier à la rue Victor Hugo au niveau du n°71 non compris - Rue Victor Hugo, jusqu'à la chasse à Bolle : côté pair	
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	8	21	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue Delalée : côté pair - Rue Waldeck Rousseau : côté impair - Rue Ernest Renan : côté pair - Avenue de Normandie : non comprise - Rue de Touraine : côté pair - Rue du Limousin : côté pair - Axe de la rue du Limousin jusqu'au boulevard de l'Atlantique, coupant le chemin de la Jouannerie au niveau des jardins ouvriers : partie Ouest du chemin de la Jouannerie comprise - Boulevard de l'Atlantique : côté pair - Rue Henri Barbusse : côté impair - Rue Roger Salengro, jusqu'à la rue Delalée : côté impair	Salle Pierre Montecot, place des Justes, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	8	22	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Avenue de Normandie : côté pair - Rue de Champagne : non comprise - Rue de l'Argonne : des deux côtés - Rue du Chatillonnais : des deux côtés - Avenue de Normandie jusqu'à la place de Bourgogne : côté pair - Place de Bourgogne : comprise - Rue de Bourgogne : côté pair - Rue de Provence : non comprise - Rue de la Roche qui Pend : non comprise - Axe de la passerelle SNCF : non comprise - Limites territoriales de la commune déléguée de La Glacerie : rue Louis Lansonneur-non comprise, Vallée de Quincampoix-non comprise, jusqu'à l'usine des eaux de la Divette - Axe au droit de l'usine des eaux de la Divette jusqu'au cimetière communal des Ragotins et du boulevard de l'Atlantique - Boulevard de l'Atlantique : non compris - Axe du boulevard de l'Atlantique jusqu'à la rue du Limousin, coupant le chemin de la Jouannerie au niveau des jardins ouvriers : partie Est du chemin de la Jouannerie comprise - Rue du Limousin : côté impair - Rue de Touraine : côté impair - Avenue de Normandie, jusqu'au boulevard de l'Atlantique : côté pair	Maison Pour Tous - square du Nivernais, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	8	23	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Avenue de Normandie, du boulevard de l'Atlantique à la rue de Champagne : côté impair - Rue de Champagne : des deux côtés - Rue de l'Argonne : non comprise - Rue du Chatillonnais : non comprise - Rue de Barrois : côté impair - Rue de Bassigny : côté pair - Avenue de Normandie : côté impair - Rue de Picardie : côté impair - Rue du Maine : côté pair - Rue des Bocages : côté pair - Axe du boulevard de l'Atlantique jusqu'au chemin vicinal rejoignant la rue de la Liberté - Rue de la Liberté : côté impair - Axe de la rue de la Liberté jusqu'au boulevard de l'Atlantique - Boulevard de l'Atlantique, jusqu'à l'avenue de Normandie	Maison Olympe de Gouges - entrée par l'avenue de Normandie, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	8	24	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue Joliot-Curie : côté impair - Rue Edouard Branly : côté impair - Chemin de Monturbet : des deux côtés - Axe du chemin de Monturbet jusqu'à l'intersection de la chasse à Bolle et de la rue Victor Hugo - Rue Victor Hugo : côté impair - Axe de la rue Victor Hugo, au niveau du n°71 compris, rejoignant la rue Etienne Leviandier - Rue Etienne Leviandier, y compris la résidence du Coteau : des deux côtés - Rue Henri Barbusse : non comprise - Rue Roger Salengro, jusqu'à la rue Joliot-Curie : côté pair	Foyer Jacques Prévert - rue Jacques Prévert, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	12	25	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue des Maçons, à partir de la rue Victor Hugo : côté pair - Rue Félix Faure : côté pair - Rue Pasteur : côté impair - Rue Alfred de	Mairie déléguée d'Equeurdreville-Hainneville - place Hippolyte Mars,

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2024 : communes à bureaux de vote multiples

					Musset : non comprise - Avenue du Chevreuil : non comprise - Axe de l'Avenue du Chevreuil jusqu'à son intersection avec les rues Félix Faure et de la République : rue Félix Faure non comprise - Rue de la République : côté impair - Rue de Belgique : non comprise - Rue Carnot : côté impair - Avenue du 8 mai : non comprise - Place Hippolyte Mars : non comprise - Rue Roger Salengro : des deux côtés - Rue de la Paix : côté impair - Rue Gambetta : non comprise - Rue Victor Hugo : côté pair	Equeurdreville-Hainneville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	12	26	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Limites territoriales de la commune déléguée de Cherbourg-Octeville : rue des Trois Hangars-côté pair, rue Gambetta-côté impair, rue des Maçons-côté pair - Rue Victor Hugo : côté impair - Rue Gambetta : des deux côtés - Rue de la Paix : côté pair - Rue Roger Salengro : non comprise - Place Hippolyte Mars : comprise - Avenue du 8 mai : des deux côtés - Rue Carnot : non comprise - Rue Vauban : des deux côtés - Boulevard de la Saline, jusqu'à la rue des Trois Hangars : des deux côtés	Centre social « Le CETICI » - 40 avenue de Tourville, Equeurdreville-Hainneville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	12	27	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Limites territoriales de la commune déléguée de Cherbourg-Octeville : rue Jean Lebas-des deux côtés, rue du Val de la Crespinière-côté pair, chasse du Fay-des deux côtés, rue de la Foëdre-non comprise - Limites territoriales de la commune de Nouainville : lieu-dit de la Granchette-compris - Axe du lieu-dit de la Granchette jusqu'à la rue Dubost, incluant le lieu-dit Les Varendes - Rue Dubost : côté pair - Avenue du Thivet : côté impair - Chemin rural dit du Val l'Abbé : des deux côtés - Rue du Val l'Abbé : des deux côtés - Rue Félix Faure, jusqu'à l'avenue du Chevreuil : des deux côtés - Avenue du Chevreuil : non comprise - Rue Alfred de Musset : non comprise - Rue Pasteur, jusqu'à la rue Jean Lebas : côté pair	Les « Bains-Douches »- rue des Résistants, Equeurdreville-Hainneville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	12	28	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Avenue du Thivet : côté pair - Axe de la sente piétonne, depuis l'intersection de la rue Dubost et de l'avenue du Thivet jusqu'aux terrains de football en les longeant puis jusqu'à la rue du Tôt Neuf - Rue du Tôt Neuf : des deux côtés - Rue du Vieux Tôt : côté impair - Rue Louise Michel : côté pair - Rue William-Didier Pouget : des deux côtés - Rue Emile Dorrée : des deux côtés - Rue de Belgique : des deux côtés - Rue de la République : côté pair - Axe de l'intersection de la rue Félix Faure et de la rue de la République avec l'avenue du Chevreuil : rue Félix Faure-comprise, avenue du Chevreuil-comprise, rue de la République-non comprise - Rue Alfred de Musset : des deux côtés - Rue Félix Faure, de l'avenue du Chevreuil jusqu'à la rue du Val l'Abbé : non comprise - Rue du Val l'Abbé : non comprise - Chemin rural dit du Val l'Abbé, jusqu'à l'avenue du Thivet : non compris	Les « Bains-Douches »- rue des Résistants, Equeurdreville-Hainneville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	12	29	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue Dubost : côté pair et côté impair du n°1 au n°9 compris - Rue Guerry : non comprise - Rue des Herches, y compris la place du Clos des Herches : des deux côtés - Rue Louise Michel : côté impair - Rue du Vieux Tôt : côté pair - Rue du Tôt Neuf : non comprise - Axe à partir des terrains de football, en les contournant, jusqu'à l'intersection de la sente piétonne avec la rue Dubost et l'avenue du Thivet	Centre social « Le Totem » - rue des Hauts Varengs, Equeurdreville-Hainneville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	12	30	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Chemin du Rideret : des deux côtés - Rue Amiral Courbet : des deux côtés - Rue Guerry : des deux côtés - Avenue Léon Blum : des deux côtés - Rue Emile Dorrée : non comprise - Rue William-Didier Pouget : non comprise -	Centre social « Le Totem » - rue des Hauts Varengs, Equeurdreville-Hainneville, CHERBOURG-EN-COTENTIN

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2024 : communes à bureaux de vote multiples

					Rue Louise Michel : non comprise - Rue des Herches, y compris la place du Clos des Herches : non comprise - Rue Guerry : des deux côtés - Rue de la Vallée : des deux côtés - Rue du Pont de la Bonde : des deux côtés - Axe de la fin de la rue du Pont de la Bonde jusqu'à la rue Arago - Rue Arago, jusqu'au chemin du Rideret : des deux côtés	
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	12	31	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Chemin du Rideret : non compris - Rue Arago : non comprise - Résidence des Goths : non comprise - Avenue Jacques Prévert : côté pair - Rue Mathieu : des deux côtés - Rue Carnot : côté pair - Rue Guerry : non comprise - Rue Amiral Courbet, jusqu'au chemin du Rideret : non comprise	Ecole François Mitterrand - rue des Couplets, Equeurdreville-Hainneville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	12	32	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Boulevard de la Saline, de la rue de la Saline à la rue du Fort : des deux côtés - Rue de la Saline : côté impair - Rue Arago : des deux côtés - Rue Eugène Ledentu : non comprise - Rue Camille Pelletan : des deux côtés - Rue du Clos de l'Est : non comprise - Résidence des Goths : comprise - Rue Arago, jusqu'à la rue du Rideret : des deux côtés - Chemin de la Palière aux Renards, jusqu'à son intersection avec la rue Jacques Prévert et l'avenue de Capel : non compris - Avenue de Capel : non comprise - Rue Surcouf : non comprise - Rue du Fort, jusqu'au boulevard de la Saline : des deux côtés	Ecole François Mitterrand - rue des Couplets, Equeurdreville-Hainneville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	12	33	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Boulevard de la Saline, de la rue de la Saline à la rue Vauban : des deux côtés - Rue de la Saline : côté pair - Rue Arago : non comprise - Rue Eugène Ledentu : des deux côtés - Rue Amiral Courbet : des deux côtés - Rue du Clos de l'Est : des deux côtés - Avenue Jacques Prévert : côté pair - Rue Mathieu : non comprise - Rue Carnot : des deux côtés - Rue Vauban, jusqu'au boulevard de la Saline : non comprise	Ecole maternelle des Avoynes - rue Amiral Courbet, Equeurdreville-Hainneville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	12	34	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Boulevard de la Saline : des deux côtés - Rue du Fort : non comprise - Rue Surcouf : des deux côtés - Avenue de Capel : des deux côtés - Chemin de la Palière aux Renards : des deux côtés - Axe de l'intersection du chemin de la Palière aux Renards avec la rue Arago jusqu'au croisement avec le chemin du Moulin de la Chaussée, puis jusqu'à l'avenue Jacques Prévert - Avenue Jacques Prévert : non comprise - Rue Jean Moulin : côté pair jusqu'au n°52 compris - Avenue Jacques Prévert : non comprise - Rue René Lecanu : non comprise - Rue des Écoles : non comprise - Rue Jean Moulin : des deux côtés - Rue du Général de Gaulle, jusqu'au boulevard de la Mer : non comprise - Boulevard de la Mer, jusqu'au boulevard de Saline : des deux côtés	Centre social Le Puzzle - rue Jean Moulin, Equeurdreville-Hainneville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	12	35	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue Arago : non comprise - Rue du Pont de la Bonde : non comprise - Rue de la Vallée : non comprise - Rue Dubost : non comprise jusqu'au n°9 inclus puis comprise des deux côtés - Lieu-dit Les Varendes : non compris - Axe du lieu-dit Les Varendes jusqu'au lieu-dit La Granchette-non compris - Limites territoriales avec les communes de Nouainville et de la Hague jusqu'à la hauteur de la fin de la rue du Val d'Avril - Axe de la fin de la rue du Val d'Avril jusqu'à l'intersection de l'avenue de Bénécière et de la chasse des Brequettes (CR 14) - Chasse des Brequettes (CR14) : des deux côtés - Chemin de la Plaine Mesline : des deux côtés - Chemin dit de la Capelle (CR12) : non compris - Chemin du Mont Brulant (CR11) : non compris - Rue Jean Moulin : côté impair - Avenue Jacques Prévert : côté impair - Chemin du Moulin de la Chaussée : non compris - Axe du chemin du Moulin de la Chaussée jusqu'à la rue Arago	Centre social Le Puzzle - rue Jean Moulin, Equeurdreville-Hainneville, CHERBOURG-EN-COTENTIN

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2024 : communes à bureaux de vote multiples

CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	12	36	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue du Val d'Avril : comprise - Rue du Breton, limite territoriale avec la commune déléguée de Querqueville : non comprise - Axe de l'intersection de la rue du Breton avec la rue Marcel Sembat jusqu'à l'intersection avec la rue des Guelles - Rue des Guelles : des deux côtés - Rue Eisenhower, y compris l'allée Eisenhower : des deux côtés - Rue Marcel Sembat : non comprise - Rue Ferdinand Buisson : non comprise - Rue des Écoles : non comprise - Rue René Lecanu : des deux côtés - Avenue Jacques Prévert : côté impair - Rue Jean Moulin : non comprise jusqu'au n°52 inclus - Chemin du Mont Brulant (CR11) : des deux côtés - Chemin dit de la Capelle (CR12) : des deux côtés - Chemin de la Plaine Mesline : non compris - Chasse des Brequettes (CR14) : non comprise - Axe rejoignant l'intersection de la chasse des Brequettes (CR14) et de l'avenue de Bénécère jusqu'à la fin de la rue du Val d'Avril	Maison des associations Charles Davoury - rue Ferdinand Buisson, Equeurdreville-Hainneville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	12	37	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue Marcel Sembat : des deux côtés - Limites territoriales de la commune déléguée de Querqueville, en suivant le cours du ruisseau Le Lucas, jusqu'au boulevard de la Mer - Boulevard de la Mer, jusqu'à son axe de croisement avec la rue du Général de Gaulle - Rue du Général de Gaulle : des deux côtés - Rue Jean Moulin : non comprise - Rue des Ecoles : des deux côtés - Rue Ferdinand Buisson : des deux côtés - Rue Marcel Sembat : des deux côtés - Rue Eisenhower, y compris l'allée Eisenhower : non comprises - Rue des Guelles : non comprise - Axe de la rue des Guelles, jusqu'à l'intersection de la rue du Breton avec la rue Marcel Sembat	Maison des associations Charles Davoury - rue Ferdinand Buisson, Equeurdreville-Hainneville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	7	38	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Axe de la rue Louis Lansonneur (dans le prolongement de l'axe de la passerelle SNCF) jusqu'à la rue Lucet (milieu du 1er virage) - Rue Lucet, jusqu'au rond-point de Bellevue : non comprise - Les Rouges Terres, jusqu'à la rue de Montmartre : côté pair - Rue de Montmartre : des deux côtés - Rue de la Prairie : des deux côtés - Rue Pierre Guéroult : des deux côtés - Rue de la Motterie : non comprise - Rue Lefèvre et Tourloge : côté pair - Impasse des Cerisiers : non comprise - Rue Diane de Beusacq : des deux côtés - Rue Pierre Guéroult : des deux côtés - Rue Marie Bastié : des deux côtés - Impasse Didier Daurat : des deux côtés - Rue Antoine de Saint-Exupéry : des deux côtés - Rue Henri Cornat, du rond-point Martin Luther-King jusqu'aux Rouges Terres : côté pair - Les Rouges Terres : côté pair - Rue de Bel-Air : non comprise - Avenue de la Banque à Genets : non comprise - Rue René Leseigneur : côté impair - Chasse aux Loups : des deux côtés - Chemin du Nardouet jusqu'à la limite territoriale avec la commune de Martinvast : des deux côtés - Limites territoriales avec la commune de Martinvast - Lieu-dit Le Pont Cosnard : des deux côtés - Vallée de Quincampoix : des deux côtés - Rue Louis Lansonneur, jusqu'à l'axe de la passerelle SNCF : des deux côtés	Mairie déléguée de La Glacerie - Les Rouges Terres, La Glacerie, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	7	39	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Limites territoriales des communes de Tollevast et de Martinvast, à partir du rond-point André Malraux jusqu'au chemin de Nardouet - Chemin du Nardouet : non compris - Chasse aux Loups : non comprise - Rue René Leseigneur : côté pair - Avenue de la Banque à Genets : des deux côtés - Rue de Bel-Air : des deux côtés - Les Rouges Terres, jusqu'au rond-point des Marettes : non comprise - Le chemin des Marettes, comprenant la zone des Marettes, jusqu'à son axe de croisement avec la voie de contournement Est : des deux côtés - Voie de contournement Est, jusqu'au rond-point André Malraux	Salle de sport - Menut, La Glacerie, CHERBOURG-EN-COTENTIN

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2024 : communes à bureaux de vote multiples

CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	7	40	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Axe de l'intersection de la rue Lefèvre et Toulorge avec le chemin de la Fieffé jusqu'à la rue Fleming (Bois du Roule) - Limites territoriales de la commune déléguée de Tourlaville jusqu'au chemin de la Cour des Clercs (Chemin Vaujon CR5 et Chemin rural 39) : rue Fleming-non comprise, rue Léon Blum-côté pair, route de La Glacerie-côté pair, rue du Hameau Quevastre-côté pair, chemin des Costils-côté pair - Limites territoriales des communes de Digosville, du Mesnil-au-Val, de Brix et de Tollevast jusqu'à la Route Nationale 13 - Route Nationale 13, par la voie de contournement Est jusqu'au croisement avec le Chemin de la Fieffée - Chemin de la Fieffée, jusqu'à la rue Lefèvre et Toulorge : des deux côtés	Salle de la manufacture - Village, La Glacerie, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	7	41	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Voie de contournement Est, de son intersection avec l'axe du chemin des Marettes (non compris) jusqu'à son axe de croisement avec le chemin de la Fieffée (non compris) - Chemin de la Fieffée : non compris - Rue Lefèvre et Toulorge : côté pair - Impasse des Cerisiers : des deux côtés - Rue Diane de Beusacq : non comprise - Rue Pierre Guérault : non comprise - Rue du 8 mai 1945 : des deux côtés - Rue Antoine de Saint-Exupéry : non comprise - Rue Henri Cornat, du rond-point Martin Luther-King jusqu'aux Rouges Terres : côté impair - Les Rouges Terres, jusqu'à la rue Bel-Air : côté impair - Les Rouges Terres, jusqu'au rond-point des Marettes : des deux côtés - Le chemin des Marettes, comprenant la zone des Marettes, jusqu'à son axe de croisement avec la voie de contournement Est : non compris	Salle polyvalente Picquenot - rue Henri Cornat, La Glacerie, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	7	42	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Axe de la rue Lefèvre et Toulorge passant par la rue Lucet (milieu du 1er virage) - Rue Lucet : des deux côtés - Les Rouges Terres : côté impair - Rue de Montmartre : non comprise - Rue de la Prairie : non comprise - Rue Pierre Guérault : non comprise - Rue de la Motterie : des deux côtés - Rue Lefèvre et Toulorge : côté pair entre le n°42 non compris et le n°82 compris	Centre social "la Mosaique" - 86 rue des Poètes, La Glacerie, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	14	43	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue d'Amfreville : non comprise - Limites territoriales de la commune de La Hague : allée du Bigard-côté impair, RD 901 dite route de Beaumont, jusqu'à son intersection avec la rue du Breton - Rue du Breton : des deux côtés - Limites territoriales avec la commune déléguée d'Équeurdreville-Hainneville, en suivant le cour du ruisseau Le Lucas jusqu'à la rue des Claires - Rue des Claires : des deux côtés - Rue de Verdun : des deux côtés - Avenue de l'Epiney, jusqu'à la rue du Général Leclerc : des deux côtés - Rue du Général Leclerc : des deux côtés - Place du Général de Gaulle : non comprise - Rue du Presbytère : non comprise - Rue du Val d'Avril : des deux côtés - Chemin des Fontainiers, jusqu'à son intersection avec la rue des Châtaigniers et le chemin des Ecoliers : des deux côtés - Chemin des Ecoliers, jusqu'à son intersection avec l'avenue d'Allmendingen et du chemin de la Bascule : des deux côtés - Chemin de la Bascule, jusqu'à son axe de croisement avec le rue du Breton : des deux côtés - Rue du Breton, jusqu'au chemin des Moulins à Huile : des deux côtés - Axe de l'intersection de la rue du Breton et du chemin des Moulins à Huile jusqu'à l'intersection de la rue Louis Lumière et la rue du Tourne-Pierre - Rue du Tourne-Pierre : non comprise - Rue de la Tourde : non comprise - Rue des Trois Cornières : non comprise - Rue de Messent, jusqu'à la rue d'Amfreville : non comprise	Mairie déléguée de Querqueville - avenue de Couville, Querqueville, CHERBOURG-EN-COTENTIN

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2024 : communes à bureaux de vote multiples

CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	14	44	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue de Verdun : non comprise - Rue des Claires : non comprise - Limites territoriales avec la commune déléguée d'Equeurdreville-Hainneville, suivant le cour du ruisseau Le Lucas jusqu'au rond-point de Querqueville - Le long du littoral jusqu'à la rue de la Plage, incluant le Port de Querqueville et l'Ecole des Fourriers - Rue de la Plage : des deux côtés - Rue Roger Glinel : des deux côtés - Rue des Courlis : des deux côtés - Allée des Coulis, jusqu'à la rue de Verdun : des deux côtés	Ecole des Courlis - 8 rue des Courlis, Querqueville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	14	45	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue de la Plage : non comprise - Place du Général de Gaulle : comprise - Rue du Presbytère : des deux côtés - Rue du Val d'Avril : non comprise - Axe du chemin des Fontainiers jusqu'à l'intersection de la rue Messent et de la rue d'Amfreville - Rue d'Amfreville : des deux côtés - Limites territoriales avec la commune de La Hague, de la fin de la rue d'Amfreville jusqu'au littoral - Le long du littoral jusqu'à la rue de la Plage	Ecole des Fauvettes - 5 bis rue Roger Glinel, Querqueville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	14	46	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue du Breton : non comprise - Axe de l'intersection de la rue du Breton avec le chemin des Moulins à Huile jusqu'à l'intersection de la rue Louis Lumière avec la rue du Tourne-Pierre - Rue du Tourne-Pierre : des deux côtés - Rue du Tourde : des deux côtés - Rue des 3 Cornières : des deux côtés - Rue Messent : des deux côtés - Axe de l'intersection de la rue d'Amfreville avec la rue Messent jusqu'au chemin des Fontainiers - Chemin des Fontainiers, jusqu'à l'intersection de la rue des Châtaigniers et du chemin des Ecoliers : non compris - Chemin des Ecoliers, jusqu'à l'intersection de l'Avenue d'Allmendingen et du chemin de la Bascule : non compris - Chemin de la Bascule, jusqu'à son axe de croisement avec la rue du Breton : non compris	Salle de L'Acre - 16 allée de l'Acre, Querqueville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	24	47	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rond-Point Jean Moulin : compris - Rue des Artisans : des deux côtés - Rue de la Chasse aux Loups : des deux côtés - Axe de l'intersection de la rue de la Chasse aux Loups et de la rue des Jardins des Poètes-non comprise, jusqu'à l'intersection de la rue Médéric et de la rue Aristide Briand-non comprise - Rue Médéric : côté pair - Rue Gambetta, jusqu'à l'avenue des Prairies : côté pair - Avenue des Prairies, de la rue Gambetta à la rue du Clos Robin : des deux côtés - Rue du Clos Robin : des deux côtés - Avenue des Prairies, de la rue du Clos Robin jusqu'au rond-point de Penesme : non comprise - Boulevard de l'Est, jusqu'au rond-point Jean Moulin : côté impair	Mairie déléguée de Tourlaville - 109 avenue des Prairies, Tourlaville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	24	48	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Boulevard Maritime, de la rue de Etienne Dolet à la rue Jules Ferry : côté pair - Rue Jules Ferry : non comprise - Rue du Général Leclerc : des deux côtés - Rue du Grand Pré : côté pair - Axe de la rue du Grand Pré jusqu'à la fin de la rue Léon Contant, en suivant le cour du ruisseau Le Trottebec - Rue Léon Contant : non comprise - Rue Ernest Renan : non comprise - Rue Etienne Dolet : non comprise	Ecole Emile Zola - 116 rue du Général Leclerc, Tourlaville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	24	49	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Boulevard de l'Est, du rond-point Jean Moulin à la rue du Bois : côté impair - Rue du Bois : côté impair - Rue de la Bretonnière : côté pair - Boulevard Maritime, jusqu'à la rue Etienne Dolet : côté pair - Rue Etienne Dolet : des deux côtés - Rue Ernest Renan : des deux côtés - Rue Léon Contant : des deux côtés - Axe de la fin de la rue Léon Contant jusqu'à la rue du Grand Pré en suivant le cour du ruisseau Le Trottebec - Axe de la rue du Grand Pré jusqu'à la rue de la Chasse aux	Ecole Ferdinand Buisson - 51 rue du Général Leclerc, Tourlaville, CHERBOURG-EN-COTENTIN

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2024 : communes à bureaux de vote multiples

					Loups, contournant le Lycée Sauxmarais-compris - Rue de la Chasse aux Loups : non comprise - Rue des Artisans, jusqu'au rond-point Jean Moulin : non comprise	
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	24	50	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Boulevard de l'Est, de la rue du Bois jusqu'à son axe de croisement avec le chemin des Cachettes : côté pair - Chemin des Cachettes : non compris - Route des Sourds : non comprise - Axe de la route des Sourds jusqu'au chemin des Costils - Limites territoriales de la commune déléguée de La Glacerie : Chemin des Costils-côté pair, rue du Hameau Quevastre-côté impair, route de La Glacerie-côté impair, rue Léon Blum-côté impair - Limites territoriales de la commune déléguée de Cherbourg-Octeville : rue Fleming-côté impair, rue du Bois-côté impair	CLSH Léon Blum - Hameau Quévillon, impasse Jules Verne, Tourlaville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	24	51	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue de la Mer : des deux côtés - Chemin de la Mare : des deux côtés - Rue des Marsouins, jusqu'au rond-point de Colignon : des deux côtés - Rue du Becquet : des deux côtés - Rue de la Croix Morel, jusqu'à la rue des Chardines : non comprise - Rue des Chardines : côté impair - Route du Caplain : non comprise - Axe de l'intersection de la route du Caplain et de la rue des Moissons jusqu'à son axe de croisement avec la voie de contournement Est - Voie de contournement Est jusqu'au rond-Point de la Bête - Rue du Val Canu, jusqu'à la route des Pierres : côté impair - Limites territoriales avec la commune de Digosville : route des Pierres-côté pair, chemin de la Vallée, chemin des Casernes, chemin rural dit rue de la Caserne jusqu'à la mer - Le long du littoral jusqu'à l'intersection du boulevard de Colignon avec la rue de la Mer.	Centre de loisirs Le Becquet - 973, rue du Becquet, Tourlaville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	24	52	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Boulevard Maritime, de la rue Jules Ferry à la rue Aristide Briand : côté pair - Rue Aristide Briand : côté impair - Axe de l'intersection de la rue Aristide Briand et de la rue Médéric jusqu'à l'intersection de la rue des Jardins des Poètes-comprise, avec la rue de la Chasse aux Loups-non comprise - Rue de la Chasse aux Loups : non comprise - Axe de la rue de la Chasse aux Loups jusqu'à la rue du Grand Pré, contournant le Lycée Sauxmarais-non compris - Rue du Grand Pré : côté impair - Rue du Général Leclerc : non comprise - Rue Jules Ferry, jusqu'au boulevard Maritime : des deux côtés	Ecole Jules Ferry - 397 rue Aristide Briand, Tourlaville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	24	53	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Boulevard des Flamands, de son intersection avec la rue du Port : des deux côtés - Rond-Point des Flamants : compris - Boulevard de Colignon : des deux côtés - Rue de la Mer : non comprise - Chemin de la Mare : non compris - Rue des Marsouins, jusqu'au rond-point de Colignon : non comprise - Rue du Becquet : non comprise - Rue de la Croix Morel : des deux côtés - Rue Augustin Lemaesquier : non comprise - Boulevard de la Manche : non compris - Rue du 8 mai 1945 : côté impair - Rue du Port : côté pair	Ecole Voltaire - rue du 8 mai 1945, Tourlaville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	24	54	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue Gambetta, à partir de l'intersection avec l'avenue des Prairies : côté pair - Place des Résistants : côté pair - Rue du Général de Gaulle, jusqu'à la Place Victor Hugo : côté pair - Place Victor Hugo : comprise - Rue de Verdun : non comprise - Rue de l'Eglantine : non comprise - Axe de croisement de la rue de l'Eglantine et du boulevard de l'Est - Boulevard de l'Est, jusqu'au rond-point de Penesme : côté impair - Avenue des Prairies, jusqu'à la rue du Clos Robin : des deux côtés - Rue du Clos Robin : non comprise - Avenue des Prairies, jusqu'à la rue Gambetta : non comprise	Gymnase de l'Eglantine - 101-181 Rue Vieille Rue, Tourlaville, CHERBOURG-EN-COTENTIN

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2024 : communes à bureaux de vote multiples

CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	24	55	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue Aristide Briand : côté pair - Rue Médéric : côté impair - Rue Gambetta : côté impair - Avenue de Northeim : côté impair, en excluant le foyer des Myosotis - Rue Justin Godard : non comprise - Rue Jean Goubert, jusqu'à la rue Aristide Briand : non comprise	Salle de l'Europe - rue de la Moignerie, Tourlaville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	24	56	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue Gambetta, de l'avenue de Northeim jusqu'à la rue des Maraîchers : côté impair - Rue des Maraîchers : des deux côtés - Rue du Haut Mesnil : des deux côtés - Rue du Clos Saint Jean : des deux côtés - Hameau Frémy : non compris - Rue Pierre Guérault : non comprise - Rue Wilson, entre la rue du Pierre Guérault et la rue du Caplain : des deux côtés - Rue Wilson, entre la rue du Caplain et la rue des Loriots : non comprise - Rue des Loriots : des deux côtés - Axe de la rue des Loriots jusqu'à l'intersection de l'avenue Northeim et la rue Augustin Lemaesquier : incluant la Cité des Linottes, la résidence des Cols-Verts et la Résidence du Phare d'Argent - Avenue de Northeim, jusqu'à la rue Gambetta, incluant de foyer des Myosotis : côté pair	Ecole Jean-Jacques Rousseau - 171 rue du Caplain, Tourlaville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	24	57	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue Gambetta, à partir de son intersection avec la rue des Maraîchers : côté impair - Place des Résistants : côté impair - Rue du Général de Gaulle : côté impair - Rue du Val Canu, jusqu'au rond-point de la Bête : côté impair - Voie de contournement Est, à partir du rond-point de la Bête jusqu'à son axe de croisement avec l'intersection de la route du Caplain et de la rue des Moissons - Route du Caplain : des deux côtés - Rue Wilson, entre la rue du Caplain et la rue Pierre Guérault : non comprise - Rue Pierre Guérault : des deux côtés - Hameau Frémy : des deux côtés - Rue du Clos Saint Jean : non comprise - Rue du Haut Mesnil : non comprise - Rue des Maraîchers : non comprise	Gymnase de l'Eglantine - 101-181 Rue Vieille Rue, Tourlaville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	24	58	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue du Général de Gaulle, à partir de la Place Victor Hugo : côté pair - Rue du Val Canu, jusqu'au chemin de la Fieffé : côté pair - Limites territoriales de la commune de Digosville : chemin de la Fieffé-côté impair, rue de la Croix Périnot-côté pair, chemins ruraux jusqu'aux limites territoriales de la commune déléguée de La Glacerie - Limites territoriales de la commune déléguée de La Glacerie : à partir du chemin de la Cour des Clercs (Chemin Vaujon CR5 et Chemin rural 39) - Chemin des Costils : côté impair - Route des Sourds : des deux côtés - Chemin des Cachettes : des deux côtés - Boulevard de l'Est, jusqu'à la rue de l'Eglantine : côté pair - Rue de l'Eglantine : des deux côtés - Rue de Verdun : des deux côtés - Place Victor Hugo : non comprise	Groupe scolaire Marie Ravenel - rue de l'Eglantine, Tourlaville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	24	59	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Zone portuaire des Flamands, limites territoriales de la commune déléguée de Cherbourg-Octeville : rue du Port des Flamands, rue de la Cale des Flamands, Barreau des Flamands, rond-point de la Pyrotechnie, rue de la Pyrotechnie, rond-point des Mielles - Rue Aristide Briand, jusqu'à la rue Jean Goubert : non comprise - Impasse des Sables : des deux côtés - Rue Jean Goubert : des deux côtés - Rue Justin Godart : des deux côtés - Avenue de Northeim : côté pair - Axe de l'avenue de Northeim et de la rue Augustin Lemaesquier jusqu'à l'intersection de la rue des Loriots et de la rue Wilson : incluant la résidence Pont-Marais - Rue Wilson, jusqu'à la route du Caplain : des deux côtés - Route du Caplain : non comprise - Rue des Chardines : côté pair - Rue de la Croix Morel, jusqu'à la rue Augustin Lemaesquier : non comprise - Rue Augustin Lemaesquier : des deux côtés - Boulevard de la Manche : des deux côtés - Rue du 8 mai 1945 : côté pair - Rue du Port : côté impair	Maison du temps libre - Avenue de Northeim, Tourlaville, CHERBOURG-EN-COTENTIN

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2024 : communes à bureaux de vote multiples

CONDE-SUR-VIRE	4	1	9	1	X	commune historique de CONDE-SUR-VIRE	Salle Condé Espace, 2A Route de Villeneuve, CONDE SUR VIRE
CONDE-SUR-VIRE	4	1	9	2		commune historique de TROISGOTS et de LE MESNIL-RAOULT	Salle de convivialité, 7 place Harry Hansen, Troisgots, CONDE-SUR-VIRE
COUTANCES	3	3	10	1	X	boulevard Legentil de la Galaisie, boulevard Encoignard, impasse de la Mission, lotissement G. de Montbray, passage de la Poissonnerie, place de la Poissonnerie, place Georges Davy, place Georges Leclerc, place Lefrançois Lalande, place Saint-Pierre, rue du Bulsard, rue de la Halle au Blé, rue de la Mission, rue de la Poissonnerie, rue des Bouchers, rue des Halles, rue du Cardinal Guyot, rue du Lycée, rue du Puits Notre Dame, rue du 6 juin, rue Eléonor Daubrée, rue Geoffroy de Montbray, rue Geoffroy Herbert, rue Georges Clémenceau, rue Maréchal Foch, rue Montigny, rue Quesnel Morinière, rue Saint Evremond, rue Saint Martin, rue Saint Pierre, rue Tour Morin, rue du Perthuis Trouard, Square Flandre Dunkerque, rue Amiral l'Hermitte, rue Tancrede, parvis Notre-Dame, place du Général de Gaulle, rue Enclos Notre-Dame, rue Louis Beuve, rue d'Harcourt, cour de Cussy et rue Quesnel Canveaux, impasse de l'Evêché et rue Belle Place	hôtel de ville - salle des mariages - 7 place du Parvis Notre Dame, COUTANCES
COUTANCES	3	3	10	2		boulevard de la Marne, Cour aux Magnens, Cour des Forges, Delasse, impasse de Saint-Malo, La Badinière, La Boudière, La Butte, La Charbonnière, La Croute aux Moines, La Fossierie, La Hedouanière, La Lucerie, La Martinière, La Paltière, La Roguerie, La Vallée, Le Hameau Turpin, Le Mousley, Le Petit Ménage, l'Ecoulanderie, les Unelles, Les Cotils, lotissement de la Butte, résidence de l'Ecoulanderie, résidence des Vignettes, rue Daniel, rue de la Broche, rue de l'Aqueduc, rue de Pile, rue Gérard Gaunelle, rue des Douves, rue des Piliers, rue Eric Tabarly, rue Pierre de Coubertin, rue Saint Dominique, rue Saint Maur, rue Tourville, ruelle Joseph Quesnel, ruelle Rose aux Bouais, village Beauvais, ruelle Château Pisquiny, rue Jeanne d'Arc, rue du Château Pisquiny, impasse du château Pisquiny, rue des Thermes, rue du Moulin de Bas et lotissement de l'Ecluse Chette, La Godefrazierie	hôtel de ville - salle R1 - 7 place du Parvis Notre Dame, COUTANCES
COUTANCES	3	3	10	3		allée des Glaneuses, allée du Semeur, allée du Vanneur, avenue Jean-François Millet, impasse du Serpolet, le Clos du Puits, place de l'Angélus, rue de Guernesey, rue de Jersey, rue de l'Angélus, rue des Seringas, rue du Docteur Guillard, rue du Printemps, rue Jean-François Millet, rue Régis Messac et rue du Parc, place de l'Angélus et le Moulin de la Mare.	Ecole Clairefontaine, 13 rue Régis Messac COUTANCES
COUTANCES	3	3	10	4		auberge de la Mare, avenue Division Leclerc, chemin du Serpent, Hôtel Bonnet, impasse A Division Leclerc, impasse B Division Leclerc, impasse des Petits Champs, La Boulangerie, La Croiselière, La Croute du Nord, La Levrairie, La Louverie, La Petite Butte, La Porte du Parc, La Ruauderie, Le Chouquet, Le Clos du Moulin, Le Petit Manoir, Le Vieux Corbe, L'Ecauderie, lotissement de la Ruauderie, lotissement Guillon, Place du Vaudon, résidence de La Chesnaie, route de Rémilly, rue Aspirant Bouré, rue de Bruxelles, rue de la Guérie, rue de la Mare, rue des Petits Champs, rue des Prairies, rue des Serpents, rue du Hecquet et rue du Professeur Ramon, la Pièce du Bois, impasse Lycette Darsonval, rue du Docteur Fauvel, rue de la Nouvelle Idée, rue de Madrid, château de la Mare, la Chapelle de la Mare, rue Pasteur, rue de Rome, rue de Strasbourg, La Turne et avenue Jean Monet.	Ecole Clairefontaine, 13 rue Régis Messac COUTANCES

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2024 : communes à bureaux de vote multiples

COUTANCES	3	3	10	5		allée Adolphe Willette, allée Auguste Renoir, allée Claude Monet, allée des Sorbiers, allée Jean Thezeloup, allée René Jouenne, avenue des Sapins, boulevard de Normandie, Le Haut de Casrouge, Le Parc, place Saint-Nicolas, Rault de la Verjusière, rue Tournée Saint-Nicolas, rue Boucherville, rue de l'Eternite, rue de la Source, rue de la Verjusière, rue de Normandie, rue des Acacias, rue des Sapins, rue des Sauges, rue des Sorbiers, rue du Docteur Dudouyt, rue du Palais de Justice, rue Joseph Lhotte, rue Paul Letarouilly, rue Saint-Nicolas, rue Tanneries Prod'hommes, Square Lebrun, Village Casrouge, avenue de la République, rue des Vikings et rue Croix Quillard, rue Thomas Dumarest et square Georges Laisney.	Lycée Lebrun – 2 rue Milon, COUTANCES
COUTANCES	3	3	10	6		allée des Sapins, allée des Tilleuls, boulevard Alsace Lorraine, chemin de Beauvais, chemin de la Porte, chemin des Sources, cité des Sapins, La Bourelière, La Forerie, La Masse, La Montbrière, La Porte, Le Grand Vaudome, Le Petit Vaudome, Le Vieux Moulin Nord, lotissement du Vieux Moulin, Moulin de Haut, Place du Général J. Wood, rue de la Cité Américaine, rue d'Ilkley, rue du Gai Logis, rue du Vieux Moulin, rue de l'Ecluse Chette, rue Henri Laloï, rue Pierre Vibet, rue Suisse Normande, rue Maréchal Joffre, rue Gambetta, rue du Pou qui Grimpe, rue Paul Maundrell, ruelle Fontaine Jouan, rue Rémy de Gourmont, impasse Maréchal Joffre, la Belle Hotesse, rue Milon, rue Ernest Lelièvre, rue du Val des Près, hameau du Vaudon, Domaine du Vaudon, Le Roqueret, rue Louis Arretche, rue Daniel Brottier, rue Siméon Luce et Pont Maudouit.	Lycée Lebrun – 2 rue Milon, COUTANCES
COUTANCES	3	3	10	7		allée du Pré Neuf, allée Paul Bocage, avenue de Verdun, chemin Notre-Dame de la Roquelle, cité Louis Lemare, impasse du Bord de Souilles, impasse du Manoir, La Quibouquière, Les Pièces de la Voie, lotissement des Courtilles, place de la Gare, résidence de la Roquelle, rue de la Galaisière, rue de la Gare, rue de la Madeleine, rue de la Roquelle, rue de Morville, rue de Regnéville, rue des Abattoirs, rue des Courtilles, rue des Teintures, rue du Bord de Souilles, rue du Manoir, rue du Mesnil Saint-Jean, rue du Pont de Souilles, rue du Pré Neuf, rue du Tram, rue du Viaduc, rue du Vieux Moulin Sud, rue Ernest Hulin, rue Planche Maurice, ruelle aux Maitres, ruelle du Prépont, rue de la Croute, rue des Arbreaux, rue du Chantre et place de la Croute, rue Albert 1er et Village Guerny	École du pont de Souilles, 4 rue de la gare, COUTANCES
CREANCES	3	3	11	1	X	électeurs et des électrices dont les noms commencent par les lettres A à LEE inclus.	126 boulevard de la Mer, CREANCES
CREANCES	3	3	11	2		votes des électeurs et des électrices dont les noms commencent par les lettres LEF à la fin de la liste électorale.	126 boulevard de la Mer, CREANCES
DIGOSVILLE	2	4	24	1	X	partie haute de la commune	mairie, 4 rue de l'Église, DIGOSVILLE
DIGOSVILLE	2	4	24	2		village du Becquet, village de Saint-Germain, village de la Côte des Pierres, Hameau Garçonnet, Hameau aux Piquots, Route de Saint-Pierre, Chasse Guillard	Becquet, DIGOSVILLE
DRAGEY-RONTHON	1	2	2	1	X	commune historique de DRAGEY	Mairie, Dragey, DRAGEY-RONTHON
DRAGEY-RONTHON	1	2	2	2		commune historique de RONTHON	salle contigue à la mairie annexe de Ronthon, Ronthon, DRAGEY-RONTHON
DONVILLE-LES-	1	2	13	1	X	Plan annexé	Salle des fêtes, rue du clos des sources

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2024 : communes à bureaux de vote multiples

BAINS							DONVILLE LES BAINS
DONVILLE-LES-BAINS	1	2	13	2		Plan annexé	Salle des fêtes, rue du clos des sources DONVILLE LES BAINS
DUCEY-LES-CHERIS	1	2	19	1	X	agglomération de DUCEY	salle du stade, rue du Midi, Ducey, DUCEY-LES-CHERIS
DUCEY-LES-CHERIS	1	2	19	2		hors de l'agglomération de DUCEY et dans la commune historique des CHERIS	salle du stade, rue du Midi, Ducey, DUCEY-LES-CHERIS
FOLLIGNY	1	2	3	1	X	Section de Folligny	Mairie, FOLLIGNY
FOLLIGNY	1	2	3	2		Section de Mesnil-Drey	Mairie annexe, le Mesnil-Drey, FOLLIGNY
FOLLIGNY	1	2	3	3		Section de la Beslière	Marie annexe, la Beslière, FOLLIGNY
GAVRAY-SUR-SIENNE	3	3	20	1	X	commune historique de GAVRAY	Salle polyvalente, 44 rue de la Poterie, Gavray, GAVRAY-SUR-SIENNE
GAVRAY-SUR-SIENNE	3	3	20	2		commune historique de GAVRAY	Salle polyvalente, 44 rue de la Poterie, Gavray, GAVRAY-SUR-SIENNE
GAVRAY-SUR-SIENNE	3	3	20	3		commune historique du MESNIL-AMAND	Mairie, le Mesnil-Amand, GAVRAY-SUR-SIENNE
GAVRAY-SUR-SIENNE	3	3	20	4		commune historique du MESNIL-ROGUES	Salle des fêtes, le Bourg, le Mesnil-Rogues, GAVRAY-SUR-SIENNE
GAVRAY-SUR-SIENNE	3	3	20	5		commune historique de SOURDEVAL-LES-BOIS	Salle des fêtes, le Bourg, Sourdeval-les-Bois, GAVRAY-SUR-SIENNE
GONNEVILLE-LE-THEIL	2	4	26	1	X	commune historique de GONNEVILLE	Salle polyvalente, 10 routes des Vaux, Goneville, GONNEVILLE-LE THEIL
GONNEVILLE-LE-THEIL	2	4	26	2		commune historique du THEIL	Salle polyvalente, 48 rue des écoles, LE THEIL, GONNEVILLE-LE THEIL
GOUVILLE-SUR-MER	3	3	1	1	X	commune historique de GOUVILLE-SUR-MER	35, rue du Littoral (locaux de la Filature) GOUVILLE SUR MER
GOUVILLE-SUR-MER	3	3	1	2		commune historique de GOUVILLE-SUR-MER	35, rue du Littoral (locaux de la Filature) GOUVILLE SUR MER
GOUVILLE-SUR-MER	3	3	1	3		commune historique de BOISROGER.	mairie annexe, Village Gosselin, Boisroger, GOUVILLE SUR MER
GOUVILLE-SUR-	3	3	1	4		commune historique d'ANNEVILLE-SUR-MER	mairie annexe, 1, rue Louis-Antoine de

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2024 : communes à bureaux de vote multiples

MER							Bougainville ; Anneville-sur-mer, GOUVILLE SUR MER
GOUVILLE-SUR-MER	3	3	1	5		commune historique de MONTSURVENT	mairie annexe, 1, place de la Mairie) Montsurvent, GOUVILLE SUR MER
GOUVILLE-SUR-MER	3	3	1	6		commune historique de SERVIGNY	mairie annexe, lieu-dit Le Bourg) Servigny, GOUVILLE SUR MER
GRANPARIGNY	1	2	21	1	X	commune historique de PARIGNY	Mairie, 75 rue Saint Berthevin, Parigny, GRANPARIGNY
GRANPARIGNY	1	2	21	2		commune historique de CHEVREVILLE	mairie, 1, place Germain Abraham, Chevreville, GRANPARIGNY
GRANPARIGNY	1	2	21	3		commune historique de MARTIGNY	mairie, 8, rue Jean Gosselin, Martigny , GRANPARIGNY
GRANPARIGNY	1	2	21	4		commune historique de MILLY	mairie, 20, route Arthur Legrand, Milly GRANPARIGNY
GRANVILLE	1	2	13	1	X	Passage de l'Abreuvoir, rue de l'Abreuvoir, impasse Jeanne d'Arc, résidence des Amiraux, rue de la Fontaine Bedeau, allée des Bichetières, square des Bisquines, résidence de la Bisquine, rue Le Champion, rue des Carrosses, Impasse du Casset, Venelle au Chat, impasse de la Corderie, rue de la Corderie, résidence les Cormorans, place des Corsaires, rue des Corsaires, rue Couraye, rue Clément Desmaisons, Terre-Plein de l'Ecluse, Rue Etoupefour, Venelle à l'Evêque, Escalier de la Gare, rue Saint-Gaud de 0 à 34 pair et de 1 à 75 impair, sentier Saint-Gaud, place Général de Gaulle, passage Gautier, rue Sainte Geneviève, place Albert Godal, boulevard des Amiraux Granvillais, rue Charles Guillebot, quai de Hérel, chemin de la Huguette, rue des Isles, voie du Pont Jacques, rue des Jardins, promenade Paul Lavat, impasse de la Marine, rue Roger Maris, place d'Orléans, rue d'Orléans, escalier Saint-Paul, place du Parvis Saint-Paul, résidence Saint-Paul, rue Saint-Paul, rue des Pêcheurs, escalier Pellerin, place Pléville, rue du Commandant Ponée, rue Georges Regnard, rue Saintonge, rue Saint-Sauveur, rue Tardif, rue Valory, rue du Commandant Yvon, Hors Commune, Sans adresse connue, Résident à l'Etranger.	salle municipale de Hérel, boulevard des Amiraux granvillais, GRANVILLE.
GRANVILLE	1	2	13	2		rue de l'Auditoire, résidence le Belvédère, rue du Marché au blé, place Cambernon, rue Cambernon, place des casernes, avenue du Casino, rue du Marché à la Chaux, rue du Colombier, rue Courte, place du parvis Notre-Dame, montée du Parvis Notre-Dame, rue Notre-Dame, rue des Degrés, rue Saint-Denis, rue de l'Egout, rue Etroite, rue Saint-Georges, place Amiral Guépratte, place de l'Isthme, montée Saint-Jean, rue Saint-Jean, résidence Amiral de Joinville, rue des Juifs, rue Lecarpentier, boulevard des 2e et 20e de Ligne, rue du Cap Lihou, rue Saint-Louis, rue Malpagne, rue le Mengnonnet, rue Saint-Michel, venelle Saint-Michel, rue du Midi, place d'Armes, escalier du Nord, rue du Nord, quai d'Orléans, rue du marché au Pain, rue Saint-Pierre, rue des Platriers, escalier de la place Pléville, vallons de la place Pléville, Grand Porte, rue du Port, rampe Monte à Regret, rue du Roc, résidence du Roc, montée Saintonge, le Sémaphore, impasse du Télégraphe, boulevard des Terreneuvers, escalier des Noires Vaches, boulevard Vaufleury, escalier du	Salle de bridge, Haute-Ville, bâtiment Bazeilles, GRANVILLE

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2024 : communes à bureaux de vote multiples

					Moulin à vent, rue du marché aux chevaux, marché aux Cuirs.	
GRANVILLE	1	2	13	3	rue des artisans, rue d'Aurigny, rue du Docteur Benoist, avenue Aristide Briand, place des Bisquines, rue du Casset, résidence les Courlis, impasse du château d'Eau, rue des Epinettes, Boulevard Saint-Gaud, Rue Saint-Gaud du 36 au 50 pair et du 77 à 101 impair, chemin de la Roche Gautier, rue de Guernesey, place Saint-Héliel, les Hauts de Hérel, rue de Hérel, rue de la Houle, impasse Amiral Hugon, rue Victor Hugo, rue Jean Jaurès de 0 à 50 pair et de 1 à 37 impair, résidence Jean Jaurès, rue de Jersey, rue Pigeon Litan, impasse Alsace Lorraine, place Alsace Lorraine, allée Henri Félix Magdeleine, avenue des Matignon du 0 à 46 pair, du 01 au 59 impair, Résidence Molière, rue Molière, place du Puits de la Place, rue du Puits de la Place, rue Tremblay, résidence la Triade, impasse du Docteur Vallais.	salle Madeleine Simon, 28 rue Pigeon Litan, GRANVILLE
GRANVILLE	1	2	13	4	boulevard Sainte-Anne, boulevard des Amériques, route d'Avranches, impasse de la Barberie, rue de la Barberie, rue de la Bisquine, rue des Bleus, rue de Bougainville, allée des Bouquetouts, rue de la Briqueterie, rue du Commandant Jean Charcot, rue des Trois Cheminées, rue Winston Churchill, Cité Jean-Baptiste Clément, rue de la Cocardièrre, rue de la Crête, allée des Cyclades, rue Dumont d'Urville, allée Louis Epron, impasse des Fleurs, rue de la Fontaine, la Forge, rue du Port Foulon, H.L.M. Saint-Gaud, rue Saint-Gaud de 52 à 9998 pair et de 103 à 9999 impair, impasse de la Roche Gautier, rue Amiral Lecoupé Grainville, Cale d'Hacqueville, impasse Hacqueville, Hacqueville, rue du vallon d'Hacqueville, chemin de l'Hôpital, H.L.M. la Horie, rue de la Horie, allée du Hurlevent, rue Jeanne Jugan, rue des Lycées, rue Malais, rue Mathilde, rue des Menneries, Résidence des Menneries, rue des Mielles, impasse du Champ des Oiseaux, boulevard Pasteur, rue de la Pérouse, Résidence le Pratey, rue du Robinet, allée du Clos de la Roche, rue des Sources, chemin du Vaudroulin, route de Vaudroulin, avenue des Vendéens de 0 à 522 pair et du 1 au 539 impair, impasse du Fourneau, rue du Port de Jaf	restaurant scolaire Jules Ferry, rue Jeanne Jugan, GRANVILLE
GRANVILLE	1	2	13	5	rue des Aubépines, rue Alcide Robaudy, rue Pierre Brette, rue du Château, La Cour aux Chevaliers, Résidence Les Chevaliers, rue des Coquelicots, rue Maurice Denis, rue Marine Dunkerque, rue des Ecoles de 0 à 678, impasse des Ecrins, rue du Sentier Fleuri, résidence la C.I.L.O.F., rue Jean Jaurès de 39 à 9999 impair et de 52 à 9998 pair, rue Richard Leblanc, Résidence le Manège, avenue des Matignon de 48 à 936 pair et de 61 à 915 impair, le Clos des Matignon, rue du Vieux Moulin, rue du Muguet, place du 11 Novembre, rue des Prairies, impasse Aire et Rail, rue du Rocher, rue des Sept, Résidence du Stade, rue de la Résidence du Stade, allée des Sycomores, rue Louis Julienne, le clos des Vendéens, résidence de la Chasse Verte, Ancienne route de Villedieu, Résidence Le Villedieu, chemin du Couvent, allée Charles Huard, cours aux Chevalliers, rue Barbey d'Aurevilly de 11 à 284, rue des H, rue des Pensées, rue Julienne le Vigoureux, rue Gisèle Halimi	salle des fêtes Saint-Nicolas, rue Marine Dunkerque, GRANVILLE
GRANVILLE	1	2	13	6	Boulevard des Antilles, rue des Bleuets, rue de Bretagne, chemin du Canet, H.L.M. Le Cèdre, La Cour Céleste, H.L.M. Le Charme, Rue Nicolas Deslandes, rue des Ecoles du 679 au 9999, Résidence Les Sablons II, H.L.M. le Hêtre, rue des Jonquilles, avenue des Matignon de 917 au 1035 impair et de 938 au 1172 pair, H.L.M. Le Merisier, H.L.M. Les Mimosas, rue Saint-Nicolas de 563 à 9999, H.L.M. L'Orme, Allée des Pâquerettes, Impasse des Pavillons, rue des Pavillons, rue de la Persévérance, H.L.M. les Platanes, H.L.M. Le Pommier, rue des Primevères, Boulevard du Québec, Résidence la Rocade, rue Jean	centre social l'Agora, rue Saint-Nicolas, GRANVILLE

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2024 : communes à bureaux de vote multiples

					Rostand, Résidence les Sablons I, La Tréauvillaise, H.L.M. Le Chêne Vert, rue de la Chasse Verte, Rue des Violettes, Impasse du Canet	
GRANVILLE	1	2	13	7	Allée des Acacias, rue Maurice Allain, Allée de l'Allouette, rue du Barchois, rue Joachim du Bellay, rue Fortuné du Boisgobey, rue de Boucherville, H.L.M. Les Bouleaux, rue du Conillot, allée des Cordeliers, rue du Couvent, H.L.M. l'Erable, rue des Hortensias, rue de Langlade, rue du Village l'Archer du 1 au 185 impair et du 2 au 240 pair, rue des Lilas, rue des Magnolias, Résidence les Marronniers, Avenue des Matignon du 1037 au 9999 impair et du 1174 au 9998 pair, H.L.M. Les Mélèzes, rue du Mesnil, rue Saint Pierre et Miquelon, rue Jean Racine, Résidence Saint-Nicolas, Chemin de la Parfonterie, rue de la Parfonterie, H.L.M. Le Peuplier, H.L.M. Les Pins, rue Pierre de Ronsard, rue du Saussey, rue des Seringas, H.L.M. Les Tamaris, allée des Thuyas, H.L.M. Le Tilleul, rue François Villon, impasse Maurice Allain, rue des Métiers, rue Pierre Corneille, rue Mademoiselle de Scudery, Marin Marie, rue Bernard d'Abbeville, rue de la Genetaie, impasse de la Parfonterie, impasse de La Corbière, rue Les Huguenans, rue la Saunière, Le Canet, rue de Chausey.	école Simone Veil au 92, rue Paul de Gibon à Granville
GRANVILLE	1	2	13	8	île Chausey	Garage de Chausey, GRANVILLE
GRANVILLE	1	2	13	9	rue de l'Angottière, rue des Armateurs, La Basle, La Boitardière, rue des Cèdres, rue des Bouviers, rue de l'Archipel, rue des Buissonnets, Allée Pierre Cérésolle, rue de la Clémentière, La Forge Cornon, rue des Couteliers, rue Clément Marot, rue de la Vieille Eglise, l'Epronnière, rue des Fileuses, rue des Forgerons, Village Genvresse, rue Paul de Gibon, Côte de Grainville, chemin de la Grosserie, chemin d'Anctoville, rue du Hamel, rue de la Fontaine Jolie, rue de la Haute-Lande, la Lande, rue de Haute-Lande, hameau de Haute-Lande, rue du Village Landais, la Langottière, rue du Village Larcher du 187 au 9999 impair et du 242 au 9998 pair, la Limanderie, village Mallouet, les Mares, chemin de Mitou, chemin de Montais, rue Saint-Nicolas de 0 à 562, chemin des Perelles, rue de Saint-Planchers, rue des Potiers, chemin du Pressoir, chemin de Prétôt, rue du Village Prétôt, rue aux Prêtres, impasse de Prétôt, rue des Routils, La Sablonnière, clos des Tisserands, rue du Tisserand, rue des Tonneliers, village Touzé, avenue des Vendéens du 524 au 9998 pair et du 541 au 9999 impair, route de Villedieu, rue des Carnavaliers, rue des Cap-Horniers, rue des Entrepreneurs, rue François de Malherbe, rue des Baleiniers, rue des Vikings, rue Madame de Staél, rue Marguerite de Navarre, rue de l'Aluette, impasse des Caseyeurs, rue des Drakkars, impasse des Elfes, impasse des Trémaillieurs, rue Marie de Fougeray, impasse du Hamel	Salle de restauration, les Herbiers, 202 rue Paul de Gibon, GRANVILLE
GRANVILLE	1	2	13	10	Tranchée aux Anglais, rue du Commandant Aubert, Escalier de la Bavolette, rue Docteur de la bellière, rue de la Brasserie, rue Victor Chesnais, chemin de Choisel, moulin de Choisel, rue Georges Clémenceau, résidence le Commodore, allée des cygnes, allée des Daims, rue du Cimetière Notre-Dame, boulevard Girard Desprairies, rue Jean Monnet, boulevard Louis Dior, jardin Christian Dior, rue Alexandre 1 ^{er} , rue d'Estouteville, rue de la Falaise, chemin du Val es Fleurs, place Maréchal Foch, rue de la Fonderie, avenue de la Gare, boulevard d'Hauteserve, vallons de l'hôpital, rue Amiral Hugon, cours Jonville, avenue du Maréchal Leclerc, rue Docteur Lefrançois, rue Ernest Lefrant, rue Docteur Letourneur, rue Beaubriand Lévesque, avenue de la Libération, HLM le Lude, rue de la	école Lanos, boulevard Louis Dior, GRANVILLE

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2024 : communes à bureaux de vote multiples

						Croix du Lude, résidence le Clos du Lude, impasse du Marais, rue Sainte Marie, rue Jules Michelet, escalier des Minquiers, sentier des Minquiers, chemin des Moulins, rue des Moulins, chemin du Noroit, rue Docteur Ollivier, rue Maurice Orange, rue Monseigneur de la Passardière, rue Général Patton, rue du Commandant Peronne, rue Paul Poirier, rue Amiral Quernel, place Pierre Sémard, rue de Verdun, rue du Boscq.	
ISIGNY-LE BUAT	1	2	15	1	X	Isigny-le-Buat et Le Mesnil-Thébault	L'îlot, 2 place de la mairie, ISIGNY-LE-BUAT
ISIGNY-LE BUAT	1	2	15	2		La Mancelière, Le Mesnil-Boeufs , Mongothier, Montigny et Naftel	L'îlot, 2 place de la mairie, ISIGNY-LE-BUAT
ISIGNY-LE BUAT	1	2	15	3		Chalandrey, Les Biards et Vezins	L'îlot, 2 place de la mairie, ISIGNY-LE-BUAT
JULLOUVILLE	1	2	2	1	X	secteur 1 : - Jullouville « bas », le côté impair de l'avenue des Corsaires - avenue Maréchal Leclerc : avant le n°78 côté pair et avant le n°61 côté impair - chemin de Blot : avant le n°14 côté pair	Mairie , place René Joly, JULLOUVILLE
JULLOUVILLE	1	2	2	2		secteur 2 : - Edenville, Bouillon, Groussey, Falaise, Lézeaux, la Carrière, le côté pair de l'avenue des Corsaires - avenue Maréchal Leclerc : après le n°76 côté pair et après le n°79 côté impair - chemin de Blot : après le n°12 côté pair et tout le côté impair	Salle de la Tanguière, avenue de la Tanguière, JULLOUVILLE
JULLOUVILLE	1	2	2	3		liste électorale de la section de Saint-Michel des Loups	mairie annexe, 1 route des sept Devises, Saint-Michel des Loups, JULLOUVILLE
JUVIGNY LES VALLEES	1	2	15	1	X	communes historiques de JUVIGNY-LE-TERTRE, CHASSEGUEY, LA BAZOGE	salle des fêtes de Juvigny Le Tertre, rue du 8 mai, Juvigny Le Tertre 50520 JUVIGNY-LES-VALLEES
JUVIGNY LES VALLEES	1	2	15	2		communes historiques de BELLEFONTAINE, CHERENCE-LE-ROUSSEL, LE-MESNIL-TOVE, LE MESNIL-RAINFRAY	salle des fêtes de Juvigny Le Tertre, rue du 8 mai, Juvigny Le Tertre JUVIGNY-LES-VALLEES
LA HAGUE	2	4	14	1	X	commune historique de BEAUMONT-HAGUE	Espace culturel Michel CANNOVILLE, 4, rue des Tohagues BEAUMONT-HAGUE
LA HAGUE	2	4	14	2		commune historique d'ACQUEVILLE	mairie (annexe), 19 route de l'église, Acqueville, LA HAGUE.
LA HAGUE	2	4	14	3		commune historique d'AUDERVILLE	Salle communale, 4, rue du hameau les cours, Auderville, LA HAGUE
LA HAGUE	2	4	14	4		commune historique de BIVILLE	mairie (annexe), 16 rue Thomas Hélye, Biville, LA HAGUE
LA HAGUE	2	4	14	5		commune historique de BRANVILLE-HAGUE	mairie (annexe), 2 route du bourg, Branville-Hague, LA HAGUE
LA HAGUE	2	4	14	6		commune historique de DIGULLEVILLE	mairie (annexe), 23 quinques Rue Desert,

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2024 : communes à bureaux de vote multiples

						Digulleville, LA HAGUE	
LA HAGUE	2	4	14	7	commune historique d'ECULLEVILLE	mairie (annexe), 7, rue de l'église, Eculleville, LA HAGUE	
LA HAGUE	2	4	14	8	commune historique de FLOTTEMANVILLE-HAGUE	mairie (annexe), 7 rue de la République, Flottemanville-Hague, LA HAGUE	
LA HAGUE	2	4	14	9	commune historique de GRÉVILLE-HAGUE	mairie (annexe), 1 Bis route des Falaises , Gréville-Hague, LA HAGUE	
LA HAGUE	2	4	14	10	commune historique d'HERQUEVILLE	mairie (annexe), 15 rue de l'église St Michel, Herqueville, LA HAGUE	
LA HAGUE	2	4	14	11	commune historique de JOBOURG	Mairie (annexe), 8, rue de la Mare Boisneau, Jobourg, LA HAGUE	
LA HAGUE	2	4	14	12	commune historique d'OMONVILLE-LA-PETITE	mairie (annexe), 21 hameau Fleury, Omonville-la-Petite, LA HAGUE	
LA HAGUE	2	4	14	13	commune historique d'OMONVILLE-LA-ROGUE	mairie (annexe), 24 rue du Général Leclerc, Omonville-la-Rogue, LA HAGUE	
LA HAGUE	2	4	14	14	commune historique de SAINTE-CROIX-HAGUE	mairie (annexe), 12 rue de l'église Sainte-Croix, Sainte Croix-Hague, LA HAGUE	
LA HAGUE	2	4	14	15	commune historique de SAINT-GERMAIN-DES-VAUX	mairie (annexe), 27 rue Les Bizeaux, Saint-Germain-des-Vaux, LA HAGUE	
LA HAGUE	2	4	14	16	commune historique de TONNEVILLE	mairie (annexe), 130 rue de la Libération, Tonneville, LA HAGUE	
LA HAGUE	2	4	14	17	commune historique d'URVILLE-NACQUEVILLE	mairie (annexe), 600 place de l'Ancien Village Normand, Urville-Nacqueville, LA HAGUE	
LA HAGUE	2	4	14	18	commune historique d'URVILLE-NACQUEVILLE	mairie (annexe), 600 place de l'Ancien Village Normand, Urville-Nacqueville, LA HAGUE	
LA HAGUE	2	4	14	19	commune historique de VASTEVILLE	mairie (annexe), 6 rue Jean François-Millet, Vasteville, LA HAGUE	
LA HAGUE	2	4	14	20	commune historique de VAUVILLE	Salle communale, 10 rue du pavillon, Vauville, LA HAGUE	
LA HAYE	3	3	11	1	X	commune historique de LA-HAYE-DU- PUIITS	5, rue de la Libération (centre culturel Jacques Bertrand - salle de convivialité), La-Haye-du-Puits, LA HAYE
LA HAYE	3	3	11	2		commune historique de BAUDREVILLE	Mairie déléguée, Baudreville, LA HAYE

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2024 : communes à bureaux de vote multiples

LA HAYE	3	3	11	3		commune historique de BOLLEVILLE	mairie annexe (22, rue des Ecoles), Bolleville, LA HAYE
LA HAYE	3	3	11	4		commune historique de GLATIGNY	mairie annexe (lieu-dit Le Bourg), Glatigny, LA HAYE
LA HAYE	3	3	11	5		commune historique de MOBECQ	mairie annexe (lieu-dit L'Ecole), Mobecq, LA HAYE
LA HAYE	3	3	11	6		commune historique de MONTGARDON	mairie annexe (lieu-dit Le Bourg), Montgardon, LA HAYE
LA HAYE	3	3	11	7		commune historique de SAINT-REMY-DES-LANDES	mairie annexe (lieu-dit Les Charderies), Saint-Remy-des-Landes, LA HAYE
LA HAYE	3	3	11	8		commune historique de SAINT-SYMPHORIEN-LE-VALOIS	mairie annexe (2, route de la Mairie), Saint-Symphorien-le-Valois, LA HAYE
LA HAYE	3	3	11	9		commune historique de SURVILLE	mairie annexe (lieu-dit L'Église), Surville, LA HAYE
LE TEILLEUL	1	2	16	1	X	commune historique du TEILLEUL	Salle de la Basse-Porte, rue Ferré des Ferris, LE TEILLEUL
LE TEILLEUL	1	2	16	2		communes historiques de FERRIERES, HUSSON, HEUSSE et SAINTE-MARIE-DU-BOIS	Salle Eugène Durand, rue Ferré des Ferris, LE TEILLEUL
LES PIEUX	2	3	17	1	X	électeurs et des électrices domiciliés : Carrefour des Etabliers, Cité la Boiserie, Cité La Croix Nourry, Cité l'Ermitage, Cité les Droueries, Cité les Terres Blanches, Ferme d'Etanval, La Belle Etoile, La Bonde, Le Point du Jour, les Fleuris, Résidence La Pélerine, Résidence la Kaolin, route de Cherbourg côté pair, route de Diélette, route de Flamanville, route de la Roche à Coucou, route d'Etang Val, rue Centrale côté pair, rue Collet, rue de la Boiserie, rue des Abattoirs, rue des Capucins, rue du District, rue Froide, rue Jean-François Millet, rue Lanchon, rue Margot, rue Victor Hugo, village d'Etanval, ZI les Costils.	Mairie, salle du conseil, LES PIEUX
LES PIEUX	2	3	17	2		électeurs et des électrices domiciliés : Avenue Côte des Isles, Chambert, Cité Docteur Boisroux, Cité la Forgette, Cité la Croix du Siquet, Cité les Cailles, Cité les Roches, Cité les Trois Champs, Clos du Faudais, Epaville, hameau Costils, hameau es Cointres, La Fosse, la République, Le Clos Poulain, Le Haut Hameau, Le Viacou, Les Rouges Terres, place de la Lande, place de la Poste, place du Petit Bourg, place Saint Clair, Résidence Les Primevères, route de Barneville, route de Cherbourg côté impair, route de la Forgette, route du Rozel, rue Centrale côté impair, rue de Forgette, rue de la Carpenterie, rue de la Lande, rue de la Piquette, rue du Castillon, rue des Ecoles.	Salle Paul Nicolle, Place Saint Clair, LES PIEUX

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2024 : communes à bureaux de vote multiples

LES PIEUX	2	3	17	3		<p>électeurs et des électrices domiciliés :</p> <p>Becqueville, Cailletot, Cité Galerne, Cité la Hougnette, Cité les Landettes, Clérotte, Ertot, Ferme de Becqueville, Ferme de Rouville, hameau Courtois, hameau es Anglais, hameau Frappier, hameau Laugez, hameau Poulain, hameau Quesnel, hameau es Vrats, Hôtel Aumont, Hôtel aux Bourgeois, Hôtel Buhot, Hôtel Philippe, Hôtel Saint Vast, impasse de la Croix, impasse de la Falaise, impasse des Bouvreuils, La Bessière, La Caplinerie, La Couverie, La Gesnerie, La Percaillerie, La Roquette, La Vallée Hochet, Le Grand Sciotot, Le Havre Jouan, Le Siquet, Le Val Mulet, Les Brûlins, Les Riffards, Les Têtettes, Résidence de la Roche à Coucou, Résidence du Siquet, Riblon, route de Bréval, route de l'Ecluse, route du Fort, route du Grand Large, route Neuve, rue de la Chainée, rue de la Grange, rue de la Trainellerie, rue de Paille, rue des Bouvreuils, rue des Bruyères, rue des Castilles, rue des Chardonnerets, rue des Chardons Bleus, rue des Genêts, rue des Hortensias, rue des Pinsons, rue Lucien Goubert, Terretot et village de la Trainellerie.</p>	Salle Paul Nicolle (Place Saint Clair), LES PIEUX
LESSAY	3	3	11	1	X	<p>Il recevra les votes des électeurs et les électrices domiciliés : rue Louis Beuve, route de la Blondellerie, route des Grands Bois, route du Bouquet, route de la Carbonnerie, route de Cartot, impasse du Château, rue des Ecoles, route du Pont de l'Enfer, place Saint-Cloud, rue de la Sainte-Croix (sauf du n°72a au n°96), route de la Fontaine Félix, route du Ferrage (n° impairs), route des Forêts, rue de la Gare, rue de Gaslonde (n° pairs -2 au 44 inclus), route du Havre, rue du Hamet, avenue Paul Jeanson, route de la Lande Fermée, route de la Chaussée Mauger, route des Marais, route de Mathon, route de la Montagne, route du Moret, route de Sainte-Opportune, chemin Perrin, rue des Planquettes, rue de la Poste, route de Renneville, rue de la Rocket, route de la Tourbière, rue du Tramway, rue du Tue Vacques, place de Verdun, rue des Près Vendon, rue de la Petite Vitesse et rue du Jardin Sorin.</p>	Espace Culturel, 2 rue de l'Hippodrome, Lessay, LESSAY.
LESSAY	3	3	11	2		<p>Il recevra les votes des électeurs et des électrices domiciliés : route de l'Aérodrome, rue Barbey d'Auréville, place Vick d'Azyr, route de Bellée, rue Louis Bigaux, rue Louis Blondel, route du Bocage, place de Boxgrove, chemin du Calvaire, route de Cavilly, place Eudes au Capel, rue Sainte-Croix (du n°72a au n°96), place Eléonor Daubrée, place Georges Desdevises du Désert, route des Ecorbeux, rue François Enault, rue d'Ennigerloh, rue Léon Fauvel, rue Louise Faure Favier, route de la Lande Fermée (n° pairs), route du Ferrage (n° pairs), route de la Fontaine Notre Dame, rue Anne Franck, place Yves-Marie Froidevaux, rue de Gaslonde (côté impair et côté pair à partir du n°46), place Charles de Gerville, rue Ursula Hans, route de l'Hippodrome, rue Louise Hervieu, route de Hotot, rue Tranquille Lalonde, route des Landes, rue René Lecocq, rue Auguste Lenoël, place Siméon Luce, rue Saint Maur, rue des Tanguiers, rue Jacques Prévert, rue des Rôtisseurs, rue Saint-Thomas, rue des Salines, chemin des Vaignes, rue du Clos des Ajoncs, rue de la Passarderie et rue des Alouettes.</p>	Espace Culturel, 2 rue de l'Hippodrome, Lessay, LESSAY

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2024 : communes à bureaux de vote multiples

LESSAY	3	3	11	3		commune historique d'ANGOVILLE-SUR-AY	Mairie, 36, rue du Presbytère, Angoville-sur-Ay, LESSAY
MARIGNY-LE-LOZON	4	1	22	1	X	commune historique de MARIGNY	Pôle public, 1 Place Cadenet, Marigny, MARIGNY-LE-LOZON
MARIGNY-LE-LOZON	4	1	22	2		commune historique de LOZON	mairie, 5 rue de la Mairie, Lozon, MARIGNY-LE-LOZON.
MONTSENELLE	3	3	11	1	X	commune historique de LITHAIRE	2 route de Prétot, Lithaire, MONTSENELLE
MONTSENELLE	3	3	11	2		commune historique de COIGNY	3 route des Lavandières, Coigny, MONTSENELLE
MONTSENELLE	3	3	11	3		commune historique de PRETOT-SAINTE-SUZANNE	mairie, 14 route du lavoir, Prétot-Sainte-Suzanne, MONTSENELLE
MONTSENELLE	3	3	11	4		commune historique de SAINT-JORES	7 Le Bourg – salle des fêtes, Saint-Jores, MONTSENELLE
MORTAIN-BOCAGE	1	2	16	1	X	commune historique de MORTAIN	salle de tennis de table - place du Château, Mortain, MORTAIN-BOCAGE.
MORTAIN-BOCAGE	1	2	16	2		commune historique de BION	mairie, le Bourg, Bion, MORTAIN-BOCAGE.
MORTAIN-BOCAGE	1	2	16	3		commune historique de NOTRE-DAME-DU-TOUCHET	mairie, le Bourg, Notre-Dame-du-Touchet, MORTAIN-BOCAGE.
MORTAIN-BOCAGE	1	2	16	4		commune historique de SAINT-JEAN-DU-CORAIL	mairie, 13 route de Mortain, Saint-Jean-du-Corail, MORTAIN-BOCAGE.
MORTAIN-BOCAGE	1	2	16	5		commune historique de VILLECHIEN	mairie, le Bourg, Villechien, MORTAIN-BOCAGE.
MOYON-VILLAGES	4	1	9	1	X	communes historiques de MOYON et de CHEVRY	Mairie, 92 rue de la Mairie, Moyon, MOYON VILLAGES
MOYON-VILLAGES	4	1	9	2		commune historique du MESNIL-OPAC	Mairie, 3, rue Toustain de Billy, Le Mesnil Opac, MOYON VILLAGES
ORVAL-SUR-SIENNE	3	3	10	1	X	commune historique de ORVAL	Salle polyvalente, Orval, ORVAL SUR SIENNE
ORVAL-SUR-SIENNE	3	3	10	2		commune historique de MONTCHATON	mairie, 55 rue Mont César, Montchaton, ORVAL SUR SIENNE
PERCY-EN-NORMANDIE	4	1	27	1	X	électeurs et des électrices domiciliés dans les rues et villages qui se situent à l'Est de la D 999 dans la commune historique de PERCY	salle des fêtes, 22 avenue Général Bradley, Percy, PERCY-EN-NORMANDIE.
PERCY-EN-	4	1	27	2		électeurs et des électrices domiciliés dans les rues et villages qui se situent à l'Ouest de la	salle des fêtes, 22 avenue Général Bradley,

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2024 : communes à bureaux de vote multiples

NORMANDIE						D 999 dans la commune historique de PERCY	Percy, PERCY-EN-NORMANDIE.
PERCY-EN-NORMANDIE	4	1	27	3		commune historique du CHEFRESNE	Mairie, place Théophile Maupas, Le Chefresne, PERCY-EN-NORMANDIE.
PICAUVILLE	2	1	5	1	X	commune historique de PICAUVILLE-CENTRE (Pont-l'Abbé, rue de Périers, route de Saint Sauveur, Les Buts Dorés, le Bosq, la Chevalerie et Ferme de Béthanie)	Mairie de Picauville, 30 rue d'Utah Beach, PICAUVILLE
PICAUVILLE	2	1	5	2		commune historique de PICAUVILLE (villages de Gueutteville, Bernarville, Caponnet, Port Filiot, Ferme de Vains, Les Ais, Founecrop, l'Angle, Hamel au Sort, les Hautes Portes, Campagne Saint-André, l'Isle Marie, la Vienville, la Bastille, Montessy, Clairville, Port Beurey et les Granges Cadot), et dans les communes historiques d'AMFREVILLE et GOURBESVILLE	Ancienne école primaire, 5 rue de l'Église, PICAUVILLE
PICAUVILLE	2	3	5	3		communes historiques de CRETTEVILLE, HOUTTEVILLE, LES MOITIERS EN BAUPTOIS et VINDEFONTAINE.	Salle des fêtes, 3 rue Grande Rue, Cretteville, PICAUVILLE
PIROU	3	3	11	1	X	électeurs et les électrices domiciliés : les maisons de la Plage, chemin des Matelots, rue des Cyclamens, rue de Bretagne, rue des Hortensias, rue des Algues, rue d'Auvergne, rue de Normandie, impasse des Canaries, rue Emile Fauny, rue des Romarins, rue des Seychelles, impasse de la Martinique, rue des Antilles, rue du Canal, rue Arsène Leroty, rue des Bulots, place du Général de Gaulle, boulevard sous la Dune, rue Julien James, rue de la Mer, rue de Jersey, boulevard de la Mer, rue Fernand Desplanques, avenue d'Annoville, rue Fernand Lechanteur, rue Ronsard, rue François Enault, rue Louis Beuve, rue de Clamorgan, rue Joackim du Bellay, rue Jean Racine, rue François Fourmage, place des Bocagers, rue Huguet de Sémonville, rue Colette, boulevard Beau Rivage, avenue de la Villa, avenue Auguste Lecesne, impasse des Mousses, impasse des Oyats, rue Vauquelin, rue Lamartine, avenue de la Conté, rue Barbey d'Auréville, rue de la Varende, rue Jean de la Fontaine, rue Molière, rue des Hublots, rue des Cigognes, rue des Bergeronnettes, rue des Mésanges, rue des Tourterelles, rue des Hironnelles, rue des Rossignols, rue des Fauvettes, rue des Perruches, rue des Mouettes, rue des Alouettes, impasse des Goélands, rue des Colombes, rue des Chardonnerets, rue des Bouvreuils, rue des Moineaux, place des Rouges-Gorges, place des Serins, place des Cormorans, lotissements « les Chardons Bleus », chemin des Ruinettes, chemin des Dondaines, Armanville, chemin des Buttes, chemin du Télégraphe, chemin des Mouliers, chemin des Fillettes, chemin du Raccroc, chemin des Rochers, chemin de la Rochelle, la Bergerie, la Saurie, la Barberie, la Bosquerie, la Piloterie et chemin des Coignets	Salle polyvalente Claude MASSU, Place des bocagers, PIROU
PIROU	3	3	11	2		électeurs et des électrices domiciliés : la Devise, la Félixerie, la Louve, la rue de Brocq, rue du Calvaire, rue des Vingt Libraires, rue du Moitier, place Abbé Godefroy, place de l'Église, rue du Colombier, rue de la Vallée, impasse du Puit Cadet, rue du Bas de la Rue, la Calière, la Demeure, rue des Morts, village la Croix, village la Brunetière, village la Bastonnerie, le Haut de la Rue, chemin le Puits à Layou, la Jammerie, village Bourgogne, village la Liroterie, village des Croûtes, village la Maison Neuve, impasse de la Riverie, rue du Parc, le Pont, place Alphonse Fautrat, rue des Ecoles, résidence du Bois des Broches, rue du Bois des Broches, rue Mlle Saint-Lô, la	Salle polyvalente Claude MASSU, Place des bocagers, PIROU

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2024 : communes à bureaux de vote multiples

						Rapillerie, la Gauderie, l'Eventard, chemin des Bouillons, chemin du Hameau, le Far West, rue du Moulin Baudouin, la Grande Cour, la Montagne, la Mazoterie, la Brassinerie, les Chouqueries, le Merisier, la Couillarderie, la Bouillote, Le Lu, village Hacqueville, la Plate Lande, la Tournerie, la Quinterie, la Vignonnerie, le Mont Halley, la Menuerie, la Sagerie, la Gingorie, la Morinière, les Miellettes, le Ronqueret, la Carbonnellerie, la Bourgeoiserie, la Lucasserie, village Gavron, la Pierre, la Prévellerie, le Château, Poste Restante, domaine Pierre Jean, la Groucerie	
PONT-HEBERT	4	1	18	1	X	commune historique de PONT-HEBERT	salle des fêtes Léopold Laurence - place Général de Gaulle, Pont-Hébert, PONT-HEBERT
PONT-HEBERT	4	1	18	2		commune historique de LE HOMMET-d'ARTHENAY	Salle des fêtes, 8 rue du moulin Fauvel, le Hommet d'Arthenay, PONT-HEBERT
PONTORSON	1	2	19	1	X	électeurs et des électrices domiciliés dans la commune historique de PONTORSON résidant au Nord de la rue Couesnon, de la rue de la libération et de la chaussée de Villechêrel jusqu'à la limite du territoire formé avec les anciennes communes associées de Moidrey et Boucey	salle des fêtes, 2 place de l'Hôtel de Ville, Pontorson, PONTORSON
PONTORSON	1	2	19	2		électeurs et des électrices domiciliés dans la commune historique de PONTORSON résidant à partir de la rue Couesnon, de la rue de la libération, de la chaussée de Villechêrel et territoire situé au sud de ces rues jusqu'à la limite du territoire de l'ancienne commune associée de Boucey	salle des fêtes, 2 place de l'Hôtel de Ville, Pontorson, PONTORSON
PONTORSON	1	2	19	3		électeurs et des électrices domiciliés dans l'ancienne commune associée de BOUCEY	Salle communale de Boucey, 6 rue de la Métairie,, PONTORSON.
PONTORSON	1	2	19	4		électeurs et des électrices domiciliés dans les anciennes communes associées de ARDEVON, LES PAS et MOIDREY	salle communale de Les Pas, 10 rue de la Barre, PONTORSON.
PONTORSON	1	2	19	5		électeurs et des électrices domiciliés dans la commune historique de MACEY et territoire des anciennes communes associées de CORMERAY et CUREY	Salle communale, 1 place du tertre, Curey, PONTORSON
PONTORSON	1	2	19	6		électeurs et des électrices domiciliés dans la commune historique de VESSEY	mairie, le Bourg, Vessey, PONTORSON.
PORT-BAIL-SUR-MER	2	3	17	1	X	commune historique de PORTBAIL	5, Place Edmond Laquaine (salle polyvalente), Portbail, PORT-BAIL-SUR-MER
PORT-BAIL-SUR-MER	2	3	17	2		commune historique de DENNEVILLE	Salle du Breuil, 5 place Saint Marcouf, Denneville, PORT-BAIL-SUR-MER
PORT-BAIL-SUR-MER	2	3	17	3		commune historique de SAINT-LÔ-D'OURVILLE	mairie annexe, 44 le Bourg, Saint-Lô d'Ourville, PORT-BAIL-SUR-MER
QUETTEHOU	2	4	26	1	X	électeurs et des électrices domiciliés dans la commune historique de QUETTEHOU, hormis les électeurs et électrices mentionnés dans le deuxième bureau de vote	Halle aux Grains, 1, place du Marché, QUETTEHOU
QUETTEHOU	2	4	26	2		électeurs et des électrices de la commune historique de QUETTEHOU domiciliés : Chasse du Gros Chêne, Chasse aux Mesles, Chemin d'Isamberville, la Grande Huberderie,	Halle aux Grains, 1, place du Marché, QUETTEHOU

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2024 : communes à bureaux de vote multiples

						impasse Sainte Marie, la Meslerie, la Montjoie, la Petite Huberderie, la Poittevinerie, le Buissonnet, le Rivage, rue Alfred Mouchel, rue de la laiterie, rue de la Teinturerie, rue des Jardins, rue des Pommiers, rue du Buissonnet, rue du Quartier, rue du Rivage, rue du Vieux Puits, rue Kétil, rue Sainte Marie, et des électeurs et des électrices domiciliés dans la commune historique de MORSALINES.	
QUETTREVILLE-SUR-SIENNE	3	3	20	1	X	commune historique de QUETTREVILLE-SUR-SIENNE.	Salle des fêtes, 30, rue de la Roseraie, QUETTREVILLE-SUR-SIENNE
QUETTREVILLE-SUR-SIENNE	3	3	20	2		commune historique d'HYENVILLE	mairie annexe, 5, rue de la Girardière, Hyenville, QUETTREVILLE-SUR-SIENNE
QUETTREVILLE-SUR-SIENNE	3	3	20	3		commune historique de CONTRIERES	salle des fêtes, 1, Le Bourg, Contrières, QUETTREVILLE-SUR-SIENNE
QUETTREVILLE-SUR-SIENNE	3	3	20	4		commune historique de GUEHEBERT	Salle des fêtes, le Bourg, Guehebert, QUETTREVILLE-SUR-SIENNE
QUETTREVILLE-SUR-SIENNE	3	3	20	5		commune historique d'HERENGUERVILLE	mairie annexe, 10, rue du Puits, Herenguer ville, QUETTREVILLE-SUR-SIENNE
QUETTREVILLE-SUR-SIENNE	3	3	20	6		commune historique de TRELly	Mairie, déléguée, 17 Le Bourg, Trelly, QUETTREVILLE-SUR-SIENNE
REMILLY-LES-MARAIS	4	1	22	1	X	commune historique de REMILLY SUR LOZON	mairie, 4 place de l'église Remilly Sur Lozon REMILLY LES MARAIS
REMILLY-LES-MARAIS	4	1	22	2		commune historique de LE MESNIL-VIGOT	mairie (annexe), 5 rue de l'église, Le Mesnil Vigot REMILLY LES MARAIS.
REMILLY-LES-MARAIS	4	1	22	3		commune historique des CHAMPS DE LOSQUE	mairie (annexe), le bourg, Les Champs de Losque REMILLY LES MARAIS.
ROMAGNY-FONTENAY	1	2	16	1	X	électeurs et des électrices domiciliés dans la commune historique de ROMAGNY	Mairie, 4 place de la Mairie, Romagny, ROMAGNY FONTENAY.
ROMAGNY-FONTENAY	1	2	16	2		électeurs et des électrices domiciliés dans la commune historique de FONTENAY	Mairie, 2 route du Lotrel, Fontenay, ROMAGNY FONTENAY.
SAINT-AMAND-VILLAGE	4	1	9	1	X	électeurs et des électrices domiciliés dans la commune historique de SAINT-AMAND	mairie (salle du conseil municipal) Saint-Amand, SAINT-AMAND-VILLAGE
SAINT-AMAND-VILLAGE	4	1	9	2		électeurs et des électrices domiciliés dans les secteurs de «la Coudraie», «la Campagne» et «la Pommeraie» de la commune historique de SAINT-AMAND, ainsi que les votes des électeurs et des électrices domiciliés dans les communes historiques de SAINT-SYMPHORIEN-LES-BUTTES et LA CHAPELLE DU FEST	mairie (salle de réception), Saint-Amand, SAINT-AMAND-VILLAGE
SAINT-AMAND-	4	1	9	3		électeurs et des électrices domiciliés dans la commune historique de PLACY-MONTAIGU	Mairie, Placy-Montigu, SAINT-AMAND-

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2024 : communes à bureaux de vote multiples

VILLAGE							VILLAGE
SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT	1	2	21	1	X	commune historique de SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT	Hôtel de Ville - rue de Paris., Saint-Hilaire-Du-Harcouët, SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT.
SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT	1	2	21	2		commune historique de SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT	Hôtel de Ville - rue de Paris., Saint-Hilaire-Du-Harcouët, SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT.
SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT	1	2	21	3		commune historique de SAINT-MARTIN-DE-LANDELLES	salle du Conseil Municipal, 2 rue du Haut du Bourg, Saint-Martin-De-Landelles, SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT.
SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT	1	2	21	4		commune historique de VIREY	mairie, 11 rue des écoles, Virey, SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT.
SAINT-JAMES	1	2	21	1	X	Il recevra les votes des électeurs et des électrices domiciliés dans toutes les rues et lieux-dits situés au Nord de l'axe Route d'Antrain – Route de Saint-Hilaire.	7 bis rue Patton, SAINT-JAMES
SAINT-JAMES	1	2	21	2		Il recevra les votes des électeurs et des électrices domiciliés dans toutes les rues et lieux-dits situés au Sud de l'axe Route d'Antrain – Route de Saint-Hilaire.	7 bis rue Patton, SAINT-JAMES
SAINT-JAMES	1	2	21	3		commune historique d'ARGOUGES	Mairie, 7 rue d'Antrain, Argouges, SAINT-JAMES
SAINT-JAMES	1	2	21	4		commune historique de CARNET	Mairie, 1 place de la mairie, Carnet, SAINT-JAMES
SAINT-JAMES	1	2	21	5		commune historique de LA CROIX AVRANCHIN	Mairie, 10 rue Saint-Jacques de Compostelle, La Croix Avranchin, SAINT-JAMES
SAINT-JAMES	1	2	21	6		commune historique de MONTANEL	Mairie, Le Bourg, Montanel, SAINT-JAMES
SAINT-JAMES	1	2	21	7		commune historique de VERGONCEY	Salle communale, Vergoncey, SAINT-JAMES
SAINT-JAMES	1	2	21	8		commune historique de VILLIERS LE PRE	Mairie, 1 le Bourg, Villiers le Pré, SAINT-JAMES
SAINT-JEAN-D'ELLE	4	1	9	1	X	commune historique de SAINT-JEAN-DES-BAISANTS	mairie, 2 place de la 35ème Division U.S., Saint-Jean-Des-Baisants, SAINT-JEAN-D'ELLE.
SAINT-JEAN-D'ELLE	4	1	9	2		commune historique de NOTRE-DAME-D'ELLE	mairie, 3 rue de la Chapelle, Notre-Dame-d'Elle, SAINT-JEAN-D'ELLE.
SAINT-JEAN-D'ELLE	4	1	9	3		commune historique de PRECORBIN	mairie, 16 route de Torigni, Précorbin, SAINT-JEAN-D'ELLE.

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2024 : communes à bureaux de vote multiples

SAINT-JEAN-D'ELLE	4	1	9	4		commune historique de ROUXEVILLE	Salle des associations Roger Lecomu, Rouzeville, SAINT-JEAN-D'ELLE.
SAINT-JEAN-D'ELLE	4	1	9	5		commune historique de VIDOUVILLE	mairie, le Bourg, Vidouville, SAINT-JEAN-D'ELLE.
SAINT-JEAN-DES-CHAMPS	1	2	3	1	X	commune historique de SAINT-JEAN-DES-CHAMPS	Centre de loisirs, impasse Voltaire, SAINT-JEAN-DES-CHAMPS
SAINT-JEAN-DES-CHAMPS	1	2	3	2		communes historiques de SAINT-URSIN ET SAINT-LEGER.	Mairie-annexe, Saint-Ursin, SAINT-JEAN-DES-CHAMPS
SAINT-LO	4	1	22	1	X	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue des 80ème et 136ème Territorial (côté pair), rue à la Paille, rue Alfred Dussaux, rue de Baltimore (b1), rue de Beaucoudray, rue Bechevel, rue du Belle, rue Bellevue (côté impair), rue Carnot, rue de la Chancellerie, rue du Château, allée de la Chenière, rue Corne de Cerf, rue des Courtils, (côté pair jusqu'au n° 10 inclus), rue Croix au Capel, rue Dame Denise, impasse Docteur Leturc, rue Docteur Leturc (pair), rue du Don Suisse, rue Elisabeth de Surville, rue des Fosses, place Général de Gaulle, rue de la Harpe, rue Haute Rue, rue Havin, impasse Havin, rue Henri Amiard, rue de la Herbaudière, rue des Images, rue de l'Irlande, rue Jean Dubois (côté impair), rue Jules Guilbert, rue de la Laitière Normande, rue Maréchal Leclerc (côté impair jusqu'au n° 21 inclus), rue Maréchal Leclerc (côté pair jusqu'au n° 36 inclus), rue des Maréchaux, rue des Menuyères, passage Michel Brodon, rue Michel Brodon (jusqu'au n° 23 inclus), rue Monseigneur de Chivre, rue du Neufbourg (côté impair jusqu'au n° 17 inclus), rue du Neufbourg (côté pair jusqu'au n° 22 inclus), place du Onze Novembre, rue du Pain de Seigle, Parvis Notre Dame, rue de la Peufre, rue Porte au Lait, rue de la Poterie, place de la Préfecture, rue des Prés, promenade des Perelles, passage Queille-Chopin, rue St-Thomas, impasse St-Thomas, square de l'Hôtel de Ville, square Fernand Lechanteur, square Geoffroy Herbert, passage Torteron, rue Torteron, rue Valvidemesle, venelle des Courtils (côté pair), venelle du Belle, avenue de Verdun (côté pair jusqu'au n° 196 inclus), avenue de Verdun (côté impair jusqu'au n° 195 inclus), rue de Villedieu (côté impair jusqu'au n° 11 inclus)	Hôtel de Ville, Salle des Mariages, SAINT-LÔ

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2024 : communes à bureaux de vote multiples

SAINT-LO	4	1	22	2	<p>périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue Amiral Alphonse Vautier, rue Amiral de Tourville, rue Belle-Croix, rue des Boujoineurs, rue de la Cabale (côté impair), rue Capitaine de Vaisseau Lamarche, rue de Carentan, rue de la Demi-Lune, boulevard de la Dollée (côté pair), boulevard de la Dollée (côté impair jusqu'au n° 687 inclus), rue de l'Eglise , rue Jean Eudes, rue Léon Déries, rue du Lieutenant Edward Bras, rue des Noyers, rue de l'Ombrée (côté impair), place des Palliers, rue des Palliers, rue des Pénitents (côté pair), rue de Perth, rue des Petits Noyers, rue Pierre Lebreuilly, rue Porte au Four, rue du Pot d'Airain, rue de la Poterne, rue du Pré de Bas, rue du Pré l'Evêque, rue St-Georges (côté impair), rue Valvire, venelle Foucard, venelle St-Pierre, avenue de Verdun (côté impair à compter du n° 197 inclus), rue Vieille rue Valvire, rue de la Clameur du Haro.</p>	salle de jeux de l'école maternelle des Palliers, 2 rue des Boujoineurs, SAINT-LÔ
SAINT-LO	4	1	23	3	<p>périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue des 29ème et 35ème divisions, rue de la Barque, chemin du Bois, place du Champ de Mars, rue des Courtils (côté impair), rue des Courtils (côté pair à compter du n° 12 inclus), rue Docteur Leturc (côté impair), rue Général Dagobert, rue Général Gerhardt, chemin de la Goubedière, rue d'Isigny, rue des Lavandes, lieudit « Le Moulin Bérot », lieudit « Le Moulin l'Abbé », rue Le Verrier, rue de la Libération, rue Maréchal de Lattre de Tassigny (du n° 2 jusqu'au n° 28 inclus), rue Maréchal Juin (côté pair jusqu'au n° 498 inclus), rue Maréchal Juin (côté impair jusqu'au n° 541 inclus), rue Maréchal Leclerc (côté impair à compter du n° 23 inclus), rue Maréchal Leclerc (côté pair à compter du n° 38 inclus), rue Mesnilcroc, rue des Mimosas, rue du Mouton, rue du Neufbourg (côté impair à compter du n° 19 inclus), rue du Neufbourg (côté pair à compter du n° 24 inclus), rue Paul Lecacheux, rue de la Petite Suisse, rue du Rossignol, place Ste-Croix, allée Traversière, venelle au Brun, venelle du Point du Jour, avenue de Verdun (côté pair à compter du n° 198 inclus), rue du Vieux Haras, chemin du Cauchais.</p>	Salle de jeux de l'école Jules Ferry, Rue des 29ème et 35ème divisions, SAINT-LÔ
SAINT-LO	4	1	23	4	<p>périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue des 80ème et 136ème Territorial (côté impair), rue à l'Orfèvre, rue Abbé Frémy, rue des Abreuvoirs, rue Nicolas Houël (côté pair), rue Nicolas Houël (côté impair à compter du n° 37 inclus), impasse Nicolas Houël, rue des Amis de l'Homme, passage Anne Franck, rue au Coq, rue aux Alizots, rue aux Manoirs, place Barbey d'Aurévilly, rue du Bois Ardent (côté impair à compter du n° 327 inclus), rue du Bois Ardent (côté pair), rue du Bouloir, rue du Burel, chemin du Burel, rue de la Crapaudière, allée Deniset, rue Docteur Leclerc, rue Emile Enault, impasse Emile Enault, allée Fleurye, rue Fontaine Venise, rue Froide, rue Général Lemarois (côté impair), rue de Grimouville (côté impair), allée du Hameau, rue Jean Dubois (côté pair), place Le Duc, rue Maréchal de Lattre de Tassigny (n° 100 à 138 - côté pair), rue de la Marne, rue Michel Brodon (à compter du n° 24 inclus), rue de la Poitevinière, rue de la Source, rue Toustain de Billy, rue du Valjoie, rue du Vallon.</p>	<i>Ecole Raymond Brulé, salle de motricité, place Barbey d'Aurévilly, à Saint-Lô.</i>

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2024 : communes à bureaux de vote multiples

SAINT-LO	4	1	22	5	<p>périmètre défini par l'axe des rues suivantes :</p> <p>Rue à l'Oisel, rue d'Aalen, rue Alexandre Blanchet, place André Desnouettes, rue André Dupont, rue des Ardoisières, rue Auguste Lefrançois, rue du Buot, clos de la Guérande, rue Croix Canuet, rue du Docteur Marcel Rougean, rue de la Dorette, rue Dunant côté impair, rue Dunant - hôpital mémorial (n° 715), rue Falourdel, rue François le Jolis de Villiers, rue de la Gouerie, rue Houssin-Dumanoir, rue Jacques Datin, place Joseph Guisle, lieudit « La Gouerie », lieudit « Le Petit Candol », lieudit « Le Pont Candol », rue Léon Dufour, rue de la Licorne, rue Louis Arretche, rue Luc Dietrich, rue Mohamed Laghoug, rue Paul Delouvrier, rue du Petit Candol, rue Pierre Campain, rue des Pigas, promenade aux Fèves, rue Samuel Beckett, rue de la Seigneurie, venelle aux Ours, chemins du Vieux Candol, rue de Villedieu (côté impair à compter du n° 13 inclus), route de Villedieu, rue Yves-Marie Froidevaux, chemin des aulnaies, impasse des Coeurs solitaires, rue de l'été perdu, rue des ombres qui marchent, rue des secrets, rue différente, rue Dominique Laboudée.</p>	Salle de jeux de l'école maternelle l'Yser, 1 rue Jean-Boucard, SAINT-LÔ
SAINT-LO	4	1	22	6	<p>périmètre défini par l'axe des rues suivantes :</p> <p>Rue Abbé Marcel Lelégard, lieudit Candol, rue Cavalier de la Salle (jusqu'au n° 29 inclus), centre Xavier Antoine, rue de Christchurch (côté impair jusqu'au n° 155 inclus), rue de Christchurch (côté pair jusqu'au n° 138 inclus), rue Christian Dior, rue Corot, rue de Cotbois, chemin de la Crette, place Désiré Parfouru, rue de l'Exode (à compter du n° 786 inclus), rue de la Fontaine, rue Géricault, rue du Grand Jardin, rue Guy Moquet, rue de la Haute Folie, place Henri Chardon, chemin Hôtel Vannier, chemin du Hutrel, rue du Jardin aux Chevaux, rue Jean de Brebeuf, impasse Jean-François Millet, rue Jules Dumont d'Urville, lieudit « L'Hôtel Hébert », lieudit « L'Hôtel Vannier », lieudit « La Bellourie », lieudit « La Calotte », lieudit « La Canée », lieudit « La Cantepie », lieudit « La Carrière à Ardoise », lieudit « La Grande Gourie », lieudit « La Haute Folie », lieudit « La Jardinière de Bas », lieudit « La Jardinière de Haut », lieudit « La Métairie », lieudit « La Nouvelle Canée », lieudit « Le Bois Ardent », lieudit « Le Burillon », lieudit « Le Clos St-Gilles », lieudit « Le Hamel », lieudit « Le Haut Candol », lieudit « Le Hutrel », lieudit « Le Monchais », lieudit « Le Moulin des Rondelles », lieudit « Le Pont Candol », lieudit « Le Vallon », place Fernand Legout Gérard, lieudit « Les Cinq Chemins », lieudit « Lignerolles », chemin de Lignerolles, rue Louise Michel (côté pair à compter du n° 830 inclus), rue Marcel Menant, rue Marin Marie, rue Maurice Marland, rue de la Métairie, rue Monseigneur Jacqueline, lieudit « Périers », impasse du Pré Lanon, rue Roger Ferdinand, rue Zacharie Cousinet, rue Suzanne Savale, Rue Clémentine et André Mesnage, impasse du Métayer.</p>	Salle de réunion Popielujko, rue Popielujko, SAINT-LÔ
SAINT-LO	4	1	23	7	<p>périmètre défini par l'axe des rues suivantes :</p> <p>Rue des Aulnes, rue des Azalées, rue des Camélias, rue Capitaine Alfred Dreyfus, impasse de la Chapelle, rue Charles de Freycinet, rue des Clématites, chemin des Costils de Martinville, impasse du Domaine, impasse des Framboisiers, rue des Fusains, rue de la Grange, route d'Isigny, lieudit « L'Hôtel Cauvin », lieudit « La Butte », lieudit « La Capelle », lieudit « La Chevalerie », lieudit « La Coudrée », lieudit « La Fresnellière », lieudit « La Hervurie », lieudit « La Heuperie », lieudit « La Maçonnerie », lieudit « La Madeleine », lieudit « La Monnaie », lieudit « La Petite Chevalerie », lieudit « La Planche du Bois », lieudit « La Raoulerie », lieudit « La Soudetterie », lieudit « La Trapinière », lieudit</p>	Club House du stade Sainte-Croix, 821 avenue de Paris, SAINTE-CROIX, SAINT-LÔ

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2024 : communes à bureaux de vote multiples

					« Launay », lieudit « Le Bas Hamel », lieudit « Le Cauchais », lieudit « Le Clos Vignot », lieudit « Le Grand Clos », lieudit « Le Hameau Adam », lieudit « Le Hameau Boivin », lieudit « Le Haut Hamel », lieudit « Le Moulin du Bois », lieudit « Le Pissot de Haut », lieudit « Le Reduchêne », lieudit « Le Relais », rue Léon Jouhau, lieudit « Les Boteaux », lieudit « Les Monceaux », lieudit « Les Monts Cosnard », lieudit « Les Pénitents », lieudit « Les Ronchettes », rue Luciano Pavarotti, rue de la Maison Blanche, rue de Martinville, lieudit « Martinville », rue des Monts, rue des Noisetiers, avenue de Paris (côté pair à compter du n° 778 inclus), avenue de Paris (côté impair à compter du n° 593 inclus), chemin des Pénitents au Reduchêne, chemin de la Pierie, lieudit « Pierrefitte », rue de la Planche du Bois, rue René Lebrun, rue des Ronchettes (du n° 99 au n° 350), rue de la Roque, rue des Saules, rue des Troènes, chemin de la Coudrée, chemin du Cauchais, chemin du hameau Boivin, rue Albert Dubos, rue des Bruyères, rue des Fuschias.	
SAINT-LO	4	1	23	8	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Boulevard des Acacias, rue des Amazones, impasse des Berberis, rue des Bouleaux, rue des Cavaliers, rue des Chèvrefeuilles, cité des Carrières, boulevard des Combattants, rue Docteur Alibert, impasse Docteur Schweitzer, rue des Ecuyers, impasse de l'Eperon, rue Général Koënic, rue des Glycines, rue de la Goubedière, rue des Hortensias, lieudit « La Goudebière », chemin de la Madeleine, rue Maréchal Juin (côté impair à compter du n° 543 inclus), rue Maréchal Juin (côté pair à compter du n° 500 inclus), avenue de Paris (côté impair jusqu'au n° 591 inclus), avenue de Paris (côté pair jusqu'au n° 776 inclus), avenue des Platanes (coté impair), avenue des Cerisiers, rue de l'Image Saint-Pierre, rue des Aubépines, rue des Cytises, rue des Lilas, rue des Pruniers.	Ecole Samuel Beckett, impasse du Docteur Schweitzer, SAINT-LÔ
SAINT-LO	4	1	22	9	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue Adjudant Général Nicolas Houël (côté impair jusqu'au n° 35 inclus), rue Aristide Briand, rue au Bois Marcel, impasse au Bois Marcel, rue Bellevue (côté pair), rue du Bois Ardent (côté impair jusqu'au n° 325 inclus), rue Cavalier de la Salle (à compter du n° 30 inclus), rue de l'Exode (jusqu'au n° 785 inclus), rue de la Ferronnière (côté impair jusqu'au n° 347 inclus), rue de la Féronnière (côté pair), rue Gambe de Loup, rue Général Lemarois (côté pair), rue de Grimouville (côté pair), impasse du Guet, rue de l'Imagerie, rue Jacques Cartier, lieudit « La Féronnière », boulevard du Midi (côté pair jusqu'au n° 56 inclus), place Miguel Angel Blanco, rue Paul Héroult, rue Père Marquette, allée Raoul Follereau, rue Robert Schuman, rue St-Ghislain, rue Samuel Champlain, route de Tessy, rue de Tessy, rue de Tessy (gendarmerie), rue de la Varroquière.	Hall d'entrée de l'école d'infirmières, lycée Curie-Corot, 242 rue de l'Exode, SAINT-LÔ

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2024 : communes à bureaux de vote multiples

SAINT-LO	4	1	23	10	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue des Acres, rue Ambroise Croizat, rue de la Cabale (côté pair), rue Charles Drucbert, rue du Chêne Dancel, rue des Clos, rue du Clostin, rue des Costils, boulevard de la Dollée (côté impair à compter du n° 689 inclus), rue des Epinets, rue Gandhi, rue Jean Follain, rue John Kennedy, lieudit « La Roquette », lieudit « Le Gros Chêne », montée du Bois André, rue de l'Ombree (côté pair), rue des Pénitents (côté impair), rue des Plants, rue du Pré de Haut, rue René Gendrin, rue Robert Kennedy, rue de la Roquette, allée de la Roquette, impasse de la Roquette, rue St-Georges (côté pair), impasse des Sapins Verts, rue Vieille Rue, rue du Gros Chêne.	Salle polyvalente du Centre Nelson Mandéla, 89 Rue John Kennedy, SAINT-LÔ
SAINT-LO	4	1	23	11	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue Alfred de Musset, rue Alphonse de Lamartine, rue André Groult, rue Bir-Hakeim, rue des Charmes, rue des Charmilles, rue de Dunkerque, rue des Frênes, rue du Huit Mai, rue Jean Moulin, rue Jean-Jacques Rousseau, rue Maréchal de Lattre de Tassigny (n° 100 à 138 - côté pair), rue Maréchal de Lattre de Tassigny (n° 103 à 137 - côté impair), avenue des Platanes (côté pair), rue des Sophoras, rue des Sorbiers, square Victor Hugo, avenue des Tilleuls, place Voltaire, avenue des Hêtres, impasse des Pinsons, rue des Genêts, rue des Jasmins, rue des Lauriers, rue des Tamaris, rue des Rouges-Gorges.	Salle de restauration du Centre Mersier, 45 Avenue des Tilleuls, SAINT-LÔ
SAINT-LO	4	1	23	12	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue des Alouettes, impasse des Bergeronnettes, rue des Bouvreuils, impasse des Canaris, rue des Chardonnerets, rue des Colombes, impasse des Cormorans, impasse de l'Etang, impasse des Faisans, impasse du Fruitier, impasse des Geais, impasse des Goelands, rue des Hirondelles, lieudit « Le Poirier du Milieu », impasse des Linottes, impasse des Loriots, impasse des Moineaux, impasse des Mouettes, impasse de la Petite Croix, impasse du Pigeonnier, impasse des Piverts, impasse des Roitelets, rue des Ronchettes (du n° 29 au n° 221), rue du Soleil Levant, avenue des Sycomores, rue de la Trapinière, impasse des Grives, impasse des Mésanges, rue des Cigognes, rue des Fauvettes.	Préau de l'ancienne école élémentaire de l'Aurore, Avenue des Sycomores, SAINT-LÔ
SAINT-LO	4	1	22	13	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue Alsace-Lorraine, rue d'Anjou, rue du Bourg-Buisson, rue de Bourgogne, rue de Bretagne, avenue de Briovère, rue des Cabines, route de Candol, rue Cardinal du Perron, chemins des Carrières, rue du Clos Bourgeois, passage du Creuset, rue du Creuset, rue Dunant (côté pair), rue de la Falaise, rue François 1er, rue Guillaume Michel, rue Jean Boucard, lieudit « La Poulinière », lieudit « Le Bosdel », lieudit « Le Pont Candol », lieudit « Le Valençon », rue de la Liberté, rue du Maine, rue Philippe d'Aigneaux, rue du Poitou, chemin de la Poulinière, promenade des Alluvions, promenade des Ports, rue de Provence, rue des Rocmousses, rue de Touraine, chemin de la Vaucelle, rue de Villedieu (côté pair), rue de l'Yser, rue Quai Avoyne, rue Saint-Louis.	Préau de l'école élémentaire de l'Yser, 1 rue Jean Boucard, SAINT-LÔ
SAINT-LO	4	1	23	14	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue Alexis de Tocqueville, rue Ambroise Paré, rue Antoine Lavoisier, rue du Bérot, chemin du Bois Jugan, ferme du Bois Jugan, impasse de la Charterie, chemin de la Chesnaie, rue	Ecole Raymond Brulé, salle d'arts plastiques, place Barbey d'Aurévilly, à Saint-Lô.

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2024 : communes à bureaux de vote multiples

						de Christchurch (côté impair à compter du n° 157 inclus), rue de Christchurch (côté pair à compter du n° 140 inclus), rue du Clos Martin, rue Eugène Louis Boudin, rue Fernand Léger, route de Fumichon, lieudit « Fumichon », rue Gustave Flaubert, rue Guy de Maupassant, rue des Hauts Vents, rue Henri Claudel, rue Jacques Monod, rue Jacques Prévert, rue Jules Vallès, lieudit « La Heutière », lieudit « La Monterie », lieudit « La Tiquerie », lieudit « Le Hamel Aubré », lieudit « Le Mazurage », lieudit « Le Pissot », lieudit « Le Pissot de Bas », lieudit « Le Poirier », lieudit « Le Poirier de Bas », lieudit « Le Poirier de Haut », rue Léopold Sedar Senghor, lieudit « Les Hauts Vents », lieudit « Les Monts », lieudit « Les Pallières », lieudit « Les Ruinières », rue Louise Michel (côté impair), rue Louise Michel (côté pair jusqu'au n° 828 inclus), rue Maurice Denis, boulevard du Midi (côté impair), boulevard du Midi (côté pair à compter du n° 58 inclus), route des Monts de la Heutière, rue Pierre Aguiton, rue Pierre Brette, allée de la Pillerie, impasse du Poirier, rue du Poirier de Bas, rue René Laennec, rue Robert Maudouit dit Wit, rue des Six Enfants, rue des Tanguais, rue de la Tiquerie, rue de Torigni, impasse de la Verte impasse, rue Yvonne Guégan, route du Hamel Aubrée, chemin de la Monterie.	
SAINT-LO	4	1	22	15		Les personnes détenues inscrites dans cette commune pour y voter par correspondance en application des articles L. 12-1 et L. 79 du code électoral, Les Français établis hors de France et les militaires de carrière lorsque la commune chef-lieu est leur commune de naissance, celle de leur dernier domicile, celle de leur dernière résidence, ou celle où était inscrit un de leurs ascendants ou un de leurs parents jusqu'au 4e degré, dans les conditions prévues aux articles L. 12 et L. 13 du même code, Les Français établis hors de France, ou les conjoints de militaires de carrière, inscrits au titre de l'inscription de leur conjoint dans la commune chef-lieu, sur présentation d'un contrat de mariage en application de l'article L. 14 du même code.	Hôtel de ville, Salle des Mariages, SAINT-LÔ
SAINT-PAIR-SUR-MER	1	2	13	1	X	Allée des Cormorans, des Courlis, Lecourtois, Avenue Charles Livois, Jozeau Marigné, Lebel, Catteville, Chemin du Harley, Lang, Impasse Aneret, de l'Ecole, de l'Océan, des Etoiles, des Garennes, des Mouettes, des Vanneaux, Fleurie, Kerivoalan, St Michel, Sainte Anne, Place de Gaulle, du Buhot, Route de Catteville, de Granville, de la Bruyère, de la Déganetière, Rue Aneret, Charles Mathurin, Granville, de la Baie du Thar, de la Bisquine, de la Chapelle Ste Anne, de la Corniche, de la croix Millet, de la Fontaine St Gaud, de la Frégate, de la Goëlette, de la Grace de Dieu, de la Granvillaise, de la Hogue, de la Mairie, de la Plage, de la Vigie, de l'Audience, de l'Estran, de l'Océan, de l'Oratoire, de Scissy, des Grèves, des Hauts Fossés, des Marronniers, des Pluviers, des Vallées n°413 à n°419, du Bas des Cours, du Buhot du n°1 au n°439, du Courrier des Iles, du Grand Large, du Levant, du Marité, du Prieuré, du vieux Château n°405 au n°631, de la Granvillaise, Mallais, Paul-Emile Victor, Pierre Chesnay, Saint Michel, Saint Pierre, Sainte Anne, Ruelle des Rossignols, du Bief, Venelle des Pins.	Salle Michel Fraboulet, place Marland, SAINT-PAIR-SUR-MER
SAINT-PAIR-SUR-MER	1	2	13	2		Allée des Ormes, Avenue d'Avranches, de Chausey, de la Faisanderie, des Plages, du Mont St Michel, Boulevard Maritime, Chemin des Mares, du Petit Kairon, du Verchu, Impasse des Pins, des Prés, du Petit Kairon, Place Maréchal Leclerc, Route de Crécey, du Guigeois, de la Chanterie, de la Folliotte, de la Gicquelière, des Rabasseries, du Chesnay, du Monument, du Pont Hogris, Rue Charlotte, de Belle Rive, de Cancale, de Carolles, de	Salle de la Faisanderie, route de la Folliotte, SAINT-PAIR-SUR-MER

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2024 : communes à bureaux de vote multiples

						Champeaux, de la Baume, de la Canardièrre, de la Faisanderie, de la Forêt de Scissy, de la Tonnerie, de Tombelaine, des Bons Amis, des Cerisiers, des Cyprès, des Marais, des Roseaux, du Blanc Caillou, du Golf, du Petit Kairon, du Pont Bleu, du Seuil Marin, du Thar, Elian Planès, Eric Tabarly, Saint-Laurent, Saint Nicolas, Surthar	
SAINT-PAIR-SUR-MER	1	2	13	3		Chemin de la Hervière, de l'Arthur, des Nénuphars, des Tourterelles, Magellan, Vasco de Gama, Impasse Galillée, de la Hervière, de l'Ibis, des Asters, du Grand Large, du Moulin à Vent, du Vallon, Mallais, Passage Mallais, Place de la Gare, des Saules, Route d' Avranches, de la Boitardièrre, de la Couperie, de la Lande, de la Nicolière, de l'écuto, de Lézeaux, des Mérais, du Croissant, Nationale, Rue Ampère, Christophe Auguin, Christophe Colomb, de Jersey, de la Meunière, de la Pérouse, de la Pommeraie, de la Prairie, de Sercq, des Aigrettes, des Alizés, des Ardilliers, des Delles, des Ecrehous, des Eglantines, des Frênes, des Guifettes, des Hauts Vents, des Iris, des Lilas, des Macareux, des Minquiers, des Peupliers Noirs, des Prunus, des Saules, des Sternes, des Tadornes, des Terre Neuvas, des Tribunes, des Vallées, du Bocage, du Buhot à partir n°440, rue du Figuier, du Moulin à Vent, du Parc, du Pâturage, du Pré Hallot, du Val de Saïgue, du Vieux Château n°1 au n°403, Fernand Fleuret, Florence Arthaud, Francis Drake, Guernesey, Jacques Cartier, Jacques-Yves Cousteau, James Cook, Le Champ de Courses, Mallais	Groupe scolaire Anne Frank, place de la gare, SAINT-PAIR-SUR-MER
SAINT-SAUVEUR-VILLAGES	3	3	1	1	X	Il recevra les votes des électeurs et des électrices domiciliés : Allée des Bégonias (Pair et impair), allée des Géraniums (Pair et impair), allée des Hortensias (Pair et impair), allée des Lauriers (Pair et impair), allée des Pins (Pair et impair), allée des Rosiers (Pair et impair), Hôtel au Ray (Pair et impair), Hôtel au Sage (Pair et impair), Hôtel Ferrand (Pair et impair), Hôtel Ferru (Pair et impair), Hôtel Journot (Pair et impair), Hôtel Mathieu (Pair et impair), l'Erru (Pair et impair), La Bouchelière (Pair et impair), La Cauvinière de Bas (Pair et impair), La Champagne (Pair et impair), La Chouquerie (Pair et impair), La Conté (Pair et impair), La Dadurerie (Pair et impair), La Forgette (Pair et impair), La Herbellière (Pair et impair), La Pautière (Pair et impair), La Salmonnerie (Pair et impair), La Vallée (Pair et impair), Le Calvaire (Pair et impair), Le Hoquet (Pair et impair), Le Moulin Duprey (Pair et impair), Le Neuf Moulin (Pair et impair), Le Palis (Pair et impair), Le Pestils (Pair et impair), le Petit Moulin (Pair et impair), Le Petit Parc (Pair et impair), Le Pont Vert (Pair et impair), Les Vallées (Pair et impair), lotissement de la Voie Romaine (Pair et impair), lotissement du Chemin de Fer (Pair et impair), PN 10 (Pair et impair), résidence Fleurie (Pair et impair), résidence Saint Louis (Pair et impair), route de Caen (Pair et impair), route de Periers (Pair et impair), rue Blanche de Castille (Pair et impair), rue de l'Eglise (Pair et impair), rue de Verdun (Pair et impair), rue des Biots (Pair et impair), rue des Rhododendrons (Pair et impair), rue du 8 mai 45 (Pair), rue du Fournil (Pair et impair), rue Flandres Dunkerque 40 (Pair et impair), rue Général Bradley (Pair et impair), rue Jacques (Pair et impair), rue Jacques Jean (Pair et impair), rue Joseph Scelles (Pair et impair), rue Maréchal Leclerc (Impair), rue Marie des Vallées (Pair et impair), rue Maurice Langevin (Pair et impair).	mairie (1, place Léon Lesouhaitier), Saint-Sauveur-Lendelin, SAINT-SAUVEUR-VILLAGES

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2024 : communes à bureaux de vote multiples

SAINT-SAUVEUR-VILLAGES	3	3	1	2	<p>Il recevra les votes des électeurs et des électrices domiciliés :</p> <p>Carrefour de Vallées (Pair et impair), Carrefour Hue (Pair et impair), château de Millehares (Pair et impair), Hôtel au Provost (Pair et impair), Hôtel Bois Hardy (Pair et impair), Hôtel Coquière (Pair et impair), Hôtel Crosnier (Pair et impair), Hôtel es Cocqs (Pair et impair), Hôtel es Gens (Pair et impair), Hôtel es Gens du Mesnilbus (Pair et impair), Hôtel es Guès (Pair et impair), Hôtel es Yons (Pair et impair), Hôtel Hue (Pair et impair), Hôtel Louis Jean (Pair et impair), Hôtel Tesson (Pair et impair), l'Aumône (Pair et impair), La Butte es Moulins (Pair et impair), La Callouire (Pair et impair), La Collérie (Pair et impair), La Cosnuerie de Bas (Pair et impair), La Cosnuerie de Haut (Pair et impair), La Croix Bouvet (Pair et impair), La Folie aux Cocqs (Pair et impair), La Fouquerie (Pair et impair), La Gabouserie (Pair et impair), La Grande Buissonnière (Pair et impair), La Grande Colérie (Pair et impair), La Grande Cosnuerie (Pair et impair), La Huerie (Pair et impair), La Justice (Pair et impair), La Maladrerie (Pair et impair), La Mondière (Pair et impair), La Perque (Pair et impair), La Petite Buissonnière (Pair et impair), La Petite Colérie (Pair et impair), La Petite Perque (Pair et impair), La Rachinière (Pair et impair), La Réauté (Pair et impair), La Rihouérie (Pair et impair), La Rihouérie de Bas (Pair et impair), La Villade (Pair et impair), Le Bérot (Pair et impair), Le Grand Chemin (Pair et impair), Le Grand Moulin (Pair et impair), Le Gros Chêne (Pair et impair), Le Haut Bourg (Pair et impair), Le Lieu Laisney (Pair et impair), Le Manoir (Pair et impair), Le Mont Joli (Pair et impair), Le PN 8 (Pair et impair), Le Petit Taute (Pair et impair), Le Piquet (Pair et impair), Les Mares (Pair et impair), Les Planques de Taute (Pair et impair), Lotissement de la Salmonnerie (Pair et impair), place Léon Lesouhaitier (Pair et impair), résidence du Bois de la Conte (Pair et impair), résidence de l'Avenir (Pair et impair), résidence Lastelle (Pair et impair), rue Auguste Fastout (Pair et impair), rue Chanoine Tesson (Pair et impair), rue Charles François Lebrun (Pair et impair), rue Chesnée (Pair et impair), rue de Lastelle (Pair et impair), rue de Rupaley (Pair et impair), rue du 8 Mai 45 (Pair et impair), rue du Stade (Pair et impair), rue Maréchal Leclerc (Pair et impair), rue Paul Dudouit (Pair et impair), Sentier des Cerisiers (Pair et impair), Vaupoulain (Pair et impair).</p>	1, rue Jacques (salle socio-culturelle), Saint-Sauveur-Lendelin, SAINT-SAUVEUR-VILLAGES
SAINT-SAUVEUR-VILLAGES	3	3	1	3	commune historique d'ANCTEVILLE	Mairie, le Bourg, Ancteville, SAINT-SAUVEUR-VILLAGES
SAINT-SAUVEUR-VILLAGES	3	3	1	4	commune historique de LA-RONDE-HAYE	Mairie, 4 rue de la fontaine, La Ronde-Haye, SAINT-SAUVEUR-VILLAGES
SAINT-SAUVEUR-VILLAGES	3	3	1	5	commune historique du MESNILBUS	Mairie, le Bourg, Le Mesnibus, SAINT-SAUVEUR-VILLAGES

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2024 : communes à bureaux de vote multiples

SAINT-SAUVEUR-VILLAGES	3	3	1	6		commune historique de SAINT-AUBIN-DU-PERRON.	Mairie, la croix au Dot, Saint-Aubin-du-Perron, SAINT-SAUVEUR-VILLAGES
SAINT-SAUVEUR-VILLAGES	3	3	1	7		commune historique de SAINT-MICHEL-DE-LA-PIERRE	Mairie, le Bourg, Saint-Michel de la Pierre, SAINT-SAUVEUR-VILLAGES
SAINT-SAUVEUR-VILLAGES	3	3	1	8		commune historique de VAUDRIMESNIL	Mairie, 1 place Bénoni Lecanu, Vaudrimesnil, SAINT-SAUVEUR-VILLAGES
SAINT-VAAST-LA-HOUGUE	2	4	26	1	X	Allée des Ormes, allée des Peupliers, chasse Bertrand, chasse du Douretté, chemine des Coutts, cour des Paumiers, impasse de la Centenaire, impasse de la Corderie, impasse de Réville, impasse des Chenevières, impasse du Pierrepont, impasse Triquet, le Pavillon, le Pierrepont, le Thot, résidence du vieux Colombier, route de Durécu, route de la Craulière, route de la longue Rive, route de Réville, route de Rideauville, route du Bout du Fil, route du Marais, route du Pierrepont, route du pont l'Emprion, route du Rougeot, rue Benjamin de Combes, rue de la Corderie, rue de la Grand Voile, rue de la Liberté, rue de Réville, rue des Champs, rue des Chantiers, rue des Métiers, ruer des Paumier, rue des Pins, rue du Bel, rue du clos Pallot, rue Georges Brassens, rue Jacques Brel	Salle des fêtes, rue de Choisy, SAINT-VAAST-LA-HOUGUE
SAINT-VAAST-LA-HOUGUE	2	4	26	2		Capitainerie du Port, chasse des Amours, chasse des Mares, chemin de la Tourelle, chemin des Longues Haies, chemin des Salines, chemin du Colombier, chemin du Cul de Loup, chemin du Tricentenaire, chemin du Vieux Presbytère, cité de la Corderie, cité des Coutts, cour Bastie, cour des Pins, cour Fafin, cour Faston, Epinay, Fort de la Hougue, impasse Croix Marigny, impasse des Miracles, impasse Leroy, impasse Maréchal Foch, la Deniserie, place Belle Isle, place de la République, place du 11 novembre, place de Gaulle, place général Leclerc, port de Plaisance, quai Tourville, quai Vauban, route du Carvallon, rue A. Briand, rue A. Varette, rue Croix Marigny, rue de Choisy, rue de la Galouetten rue de la Gare, rue de la Hougue, rue de la Marine, rue de la Vieille Eglise, rue de Morsalines, rue de Verrue, rue des Salines, rue de Scierie, rue des Thins, rue d'Isamberville, rue du 11 novembre, rue du 8 mai, rue du Pis au Four, rue du port, rue Flandres dunkerque, rue Froide, rue Gautier, rue Maréchal Foch, rue Trésor, rue Triquet, rue Vieille Rue.	Salle des fêtes, rue de Choisy, SAINT-VAAST-LA-HOUGUE
SAINTE-MERE EGLISE	2	1	5	1	X	Commune historique de SAINTE-MERE-EGLISE rues concernées : Rue de Verdun, Rue Division Leclerc, Rue Général Koenig, Rue des Clarons, Rue Général Gavin, Rue des Vignets, Route de Beuzeville au Plain, La Londe, Les Buts, Saint Thomas, Rue du Fresne, La Pointe Colette, Riou, Route de Ravenoville, Les Perrinnes, La Forge Pascal, La Vienville, Rue de Baudienville, Chemin de Baudienville, Rue du 505° Airborne, Rue Eisenhower, Impasse Murphy, Impasse Notre Dame, Rue de Richedoux, Chemin de Tortevast, Rue Général De Gaulle, Les belles Graines, Route de Saint Martin de Varreville, Le Vieux Chemin, Rue des Ecoles, Rue de la Cayenne, ZA Les Crutelles, Rue Traversière, Impasse des Ribets, Route de Chef du Pont, Village de la Coquerie, Rue de Gambosville, Moulin de Gambosville,	Ecole maternelle du Manoir, rue Général Gavin SAINTE-MERE-EGLISE (80e)

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2024 : communes à bureaux de vote multiples

						Chemin de Fauville, Rue de Fauville, Impasse de Fauville, Le Bas de Fauville, Rue De Richedoux, Le Mouchel Commune historique d'ECOQUENEAUVILLE	
SAINTE-MERE EGLISE	2	1	5	2		Commune historique de SAINTE-MERE-EGLISE rues concernées Rue des Combattants d'AFN, Route du Haras, La Couture, La Fièrè, Le Haut de la Fièrè, Impasse du Merlu, Les Noires Terres, Impasse de la Chardonnerie, Rue du Cap de Laine, Chemin de Vaulaville, Rue de Vaulaville, Chemin D'Hiersac, La Rosière, Chemin de Beauvais, Rue de Beauvais, Rue du Petit Riou, Rue Lemonier Adrix, Rue Flandres Dunkerque, Rue Fontaine du Mont, Rue des Pommiers, Rue des Ormes, Impasse du Levant, Impasse du Couchant, Rue Jean-François OURY, Rue Pau CIROU, Rue de la Cassinerie, Rue Gabriel ROALES Commune historique de BEUZEVILLE AU PLAIN	Ecole élémentaire du Manoir, rue Général Gavin SAINTE-MERE-EGLISE (80e)
SAINTE-MERE EGLISE	2	1	5	3		communes historiques de CHEF-DU-PONT et de CARQUEBUT	Salle de la Petite Vitesse, Chef du Pont SAINTE-MERE-EGLISE
SAINTE-MERE EGLISE	2	1	5	4		communes historiques de RAVENOVILLE et de FOUCARVILLE	Mairie 2 place de la Mairie, Ravenoville SAINTE-MERE-EGLISE
SARTILLY-BAIE-BOCAGE	1	2	2	1	X	commune historique de SARTILLY	Salle de l'Etoile, 5 rue des Hirondelles, Sartilly, SARTILLY-BAIE-BOCAGE.
SARTILLY-BAIE-BOCAGE	1	2	2	2		commune historique d'ANGEY	mairie, 6 la Champserie, Angey, SARTILLY-BAIE-BOCAGE.
SARTILLY-BAIE-BOCAGE	1	2	2	3		commune historique de CHAMPCEY	mairie, 8 route de l'Église, Champcey, SARTILLY-BAIE-BOCAGE
SARTILLY-BAIE-BOCAGE	1	2	2	4		commune historique de LA ROCHELLE NORMANDE	Salle communale, 10 rue de l'Église, La Rochelle Normande, SARTILLY-BAIE-BOCAGE
SARTILLY-BAIE-BOCAGE	1	2	2	5		commune historique de MONTVIRON	mairie, 1 place de l'Église, Montviron, SARTILLY-BAIE-BOCAGE
SOURDEVAL	1	2	16	1	X	commune historique de SOURDEVAL : la Noë Ambrière, le Gué Angeray, l'Aubellerie, l'Aubesnière, le Haut Aunay, la Bancière, la Barbottière, la Barre, la Bruyère de Bas, le Moulin de Bas, cité Beauséjour, Beausoleil, Beauvais, la Becquellerie, la Béduaudière, Bellevue, la Bénestière, la Besnardière, la Rousselière Bigot, le Biot, la Blandellière, la	Salle du Rex – rue Saint-Martin, SOURDEVAL

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2024 : communes à bureaux de vote multiples

					<p>Bottellerie, la Basse Boucherie, la Haute Boucherie, la Boussardière, les Boussardières, la Brouainsière, la Fieffé Brulay, les Bas Brulays, la Maison Brûlée, la Bruyère, les Grands Buissons, le Cazouard, le Pont Cel, le Cerisier, les Champs, la Chartrie, le Vieux Château, la Petite Chesnaie, la Grande Chesnaye, la Chesnaye, la Choisière, Clérisson, route de Clérisson, la Cocherie, la Cohérie, la Colinière, la Colleudière, la Cosnière, les Coudriaux, Le Roc Creux, la Haize Daniel, la Davière, la Doisnellière, le Domaine, la Fieffé au Dru, les Vallées Durand, rue des Vallées Durand, la Rousselière d'Egrenne, Eron, les Petits Monts d'Eron, la Gallouinière d'Eron, les Monts d'Eron, les Grands Monts d'Eron, la Butte Eslier, le Moulin d'Esson, l'Etallerie, les Fillières, le Château Fleury, les Fontenelles, le Pont de la Forge, la Foucaudière, la Foucherie, rue du Moulin Foulon, chemin du Moulin Foulon, le Moulin Foulon, la Fouquerie, Fécu, route de Ger, le Coin de Ger, le Village Gobard, la Goderie, la Gonfrère, la Guermondière, la Guesnellière, le bas Hamel, le Haut Hamel, le Hamelet, la Mazure Hamon, la Bruyère de Haut, le Hervieu, le Mont Héry, la Hiaule, les Houlptières, la Houssaye, Château de la Houssaye, le Mont Huan, la Hutière, Isambut, la Fieffé aux Jembles, la Française, la Rançonnière, les Landelles, rue de Launay, Launay, la Butte Légeard, la Lieudière, la Petite Logerie, la Grande Logerie, les Loges, les Basses Loges, les Hautes Loges, Loraire, la Machellerie, la Mancellière, le Manoir, la Fieffé aux Merciers, le Meslier, la Basse Métairie, la Haute Métairie, la Moinerie, la Moissardière, la Montagne, le Montperthuis, la Morandière, la Grande Morinière, la Petite Morinière, le Moulin, la Musangère, les Hautes Naudières, les Basses Naudières, le Pré Neuf, le Moulin Neuf, la Nicolière, boulevard du 11 novembre, la Palissière, rue des Moulins à Papier, la Pelleterie, la Pépinière, le Val Picard, rue de Picardie, la Mare Pinet, la Pitardière, la Pitouillière, chemin des Pitvents, les Pitvents, les Renardières, la Fieffé Renaud, le Moulin de la République, la Reslière, la Richardière, la Rivière, Rochefort, le Val Roger, la Rouerie, la Croix Rouge, Rougemont, la Rousselière, le Village aux Saints, le Pont de Sée, les Sillons, le Souchet, le Vieux Souil, la Tallevendière, la Tessardière, chemin de la Thébaudière, la Thébaudière, les Touchardières, chemin de la Mazure aux Uriens, la Mazure aux Uriens, le Val, les Vallées, la Vannerie, les Hauts Vents, la Verrerie, le Petit Village, route de Vire et la Yaule.</p>	
SOURDEVAL	1	2	16	2	<p>commune historique de SOURDEVAL : rue des acacias, rue d'Anjou, rue Sœur St-Antoine, résidence Roger Aumont, avenue Bernardin, allée du Bois, le Bourgneuf, impasse de Bretagne, rue Brouainsière, impasse du Calvados, rue de Clérisson, rue Commandant Clouard, résidence les Colombes, ruelle des Courtils, rue Saint-Crépin, rue des Déportés, rue des A.F.N., rue Gallouin Dumesnil, rue Capitaine Duval, place de l'Eglise, l'Etang, rue de l'Etang, rue des Ferronniers, avenue Foch, place du Champ de Foire, résidence Emmanuel Fortin, la Gare, place Charles de Gaulle, résidence des Grillous, le Haras, rue Jean-Baptiste Janin, résidence des Jonquilles, rue du 6 Juin, Boulevard de l'Ouest, rue Jules Labiche, le Château Labiche, cité Langevin, ruelle des Lavois, rue Maréchal Leclerc, rue de la Libération, boulevard Alsace Lorraine, rue du 8 mai, boulevard du Maine, impasse du Manoir, résidence du Manoir, rue Saint-Martin, rue Alexandre Mauduit, rue Général Millet, rue de Mortain, impasse de Normandie, place du Parvis, rue Pasteur, chemin du Potager, rue des prés, résidence des Primevères, rue de la République, cité du Val de Sée, rue de Tinchebray, impasse Traversière, le Tulipier et rue de Verdun</p>	Salle du Rex – rue Saint-Martin, SOURDEVAL

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2024 : communes à bureaux de vote multiples

SOURDEVAL	1	2	16	3		commune historique de VENGEONS	Mairie annexe, Vengeons, SOURDEVAL
TERRE-ET-MARAIS	4	1	5	1	X	commune historique de SAINTENY	Salle des fêtes, Sainteny, TERRE-ET-MARAIS
TERRE-ET-MARAIS	4	1	5	2		commune historique de SAINT-GEORGES-DE-BOHON	Mairie (annexe), Saint-Georges-de-Bohon, TERRE-ET-MARAIS
TESSY-BOCAGE	4	1	9	1	X uniquement pour les BV 1 et 2 pour les élections législatives	commune historique de TESSY SUR VIRE	Mairie, 7 place Jean-Claude Lemoine, Tessy-sur-Vire, TESSY-BOCAGE
TESSY-BOCAGE	4	1	9	2		commune historique de FERVACHES	Salle de convivialité, 15 le bourg, Fervaches, TESSY-BOCAGE
TESSY-BOCAGE	4	6 (Calvados)	9	3		commune historique de PONT-FARCY	Salle des fêtes, place de l'église, Pont-farcy, TESSY-BOCAGE
THEREVAL	4	1	22	1	X	commune historique de HEBECREVON	mairie, 13 rue Saint Martin, Hébécrevon, THEREVAL
THEREVAL	4	1	22	2		commune historique de LA CHAPELLE ENJUGER	mairie, 2 rue du Mercure, La Chapelle Enjuger, THEREVAL
TORIGNY-LES-VILLES	4	1	9	1	X	commune historique de TORIGNI-SUR-VIRE	mairie, place Charles De Gaulle, Torigni-sur- Vire, TORIGNY-LES-VILLES
TORIGNY-LES-VILLES	4	1	9	2		commune historique de GUILBERVILLE	écoles, rue du Stade, Guilberville, TORIGNY- LES-VILLES.
TORIGNY-LES-VILLES	4	1	9	3		commune historique de GIEVILLE	mairie, Le Bourg, Giéville, TORIGNY-LES- VILLES
TORIGNY-LES-VILLES	4	1	9	4		commune historique de BRECTOUVILLE	mairie, Le Bourg, Brectouville, TORIGNY-LES- VILLES
TOURNEVILLE-SUR-MER	3	3	20	1	X	Commune historique de LINGREVILLE	Salle communale 16 place du marché, Lingreville, TOURNEVILLE SUR MER
TOURNEVILLE-	3	3	20	2		Commune historique d'ANNOVILLE	Salle des Oyats

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2024 : communes à bureaux de vote multiples

SUR-MER						177, rue de la Libération, Annoville, TOURNEVILLE SUR MER	
VALOGNES	2	3	25	1	X	rue Aubert, rue Barbey d'Auréville côté pair, La Bedellerie, rue Marguerite Besnard, route de Bricquebec, rue de Bricquebert, rue du Chemin Vert, Chasse aux Chèvres, rue des Cordeliers, Ferme des Cordeliers, Lycée Henri Cornat, rue bon Dacier, Chasse du Dallot, rue Saint-Didace, La Fontenelle, rue Saint-François côté impair, impasse des frênes, avenue de la Gare, place Général de Gaulle, rue du Grand Moulin côté impair, rue du Grand Saint-Lin, résidence du Grand Saint-Lin, rue du Grismarais, Ferme du Petit Hamel, résidence le Hamelotin, rue du Haut Pirou, rue Henri Cornat côté pair de 10 à 999, rue Henri Cornat côté impair de 13 à 999, rue Victor Hugo, rue Joachim Langlois, rue Jean-Baptiste Lecarpentier, rue du Général Legentilhomme côté pair, rue des Mélèzes, rue des Ormes, rue de la Pépinière, résidence du Petit Hamel, rue des Peupliers, rue des Pins, rue des Prés, avenue du Quesnay, le manoir du Quesnay, chemin du pont Saint-Jean, rue Saint-Lin, route de Saint-Sauveur côté pair, rue Georges Sand, impasse des Saules, rue de la Synagogue, rue Abbé Tollemer, clos des Triolettes, impasse du chemin vert.	salle Alfred Noël, place Jacques Lemarinel, VALOGNES
VALOGNES	2	3	25	2		ZA Armanville, rue des artisans, chateau de Beaumont, Bellevue, rue de la bergerie, la Bijude, rue du Petit Bois, Chasse Boisnel, la Bretonnerie, le Broc, la Brumerie, boulevard Félix Buhot de 36 à 999 coté pair et de 41 à 999 coté impair, rue Calas, Calas, place du château côté pair, allée du vieux Chêne, route de Cherbourg, route de Chiffrevast, rue de la clé des Champs, la Corderie, la Croix du Bois, Chasse Jeanne d'Arc, la Dancellerie, rue des droits de l'Homme, résidence Ecoute s'il pleut, rue des Entrepreneurs, Fantaisie, route de la ferme, la Forge, la Fosse Premesnil, rue des Fours à Chaux, la frigoterie, rue Gilles de Gouberville, résidence le Haut-Gallion, rue du Haut-Gallion, rue Henri Cornat côté impair de 0 à 13, rue Mangon-du-houguet, rue Abbé Lemire, Marande, les Mares, rue Mauquet-de-la-Motte de 32 à 999 coté pair et de 25 à 999 coté impair, rue es Meslands, hameau es Meslands, rue du Général Meslin, avenue Jean Monnet, rue Clos du Moulin, rue des Obiers, rue des Osiers, la petite route, rue Jean Pontas-Dumeril, rue du Pressoir, résidence de la Rivière, Chasse de la Rivière, allée du ruisseau, chemin la Planque Saint-Jean, route de Sottevast, Tivoli, impasse du tremblay, la Trigalle, impasse du Tue-Vaques, la Tuilerie, résidence du Versailles Normand.	complexe Polyvalent, allée du stade, VALOGNES
VALOGNES	2	3	25	3		l'Anglade, rue Saint-Antoine, Arpentigny, le Bas des Monts, Lande de Beaumont, le bas de Beaumont, rue des Bergeronnettes, la Chasse de la Blancherie, rue de la Bouchetterie, rue du Bourgneuf, boulevard Félix Buhot de 0 à 34 coté pair et de 1 à 39 coté impair, rue costis-Capel, rue des cerisiers, place du château côté impair de 0 à 999, chemin du long clos, le colombier, square des anciens combattants, la Croix des Faulx, rue Villault-Duchesnois, rue écoute s'il pleut, hameau es Elies, ferme les fontaines, rue Aristide Fremine, rue Sainte-Genève, rue de Gerville, Chasse Giot, la Gosselinerie, le Gravier, rue Henri Cornat côté pair de 0 à 10, chemin du clos Jacques, allée des Jardins, Boulevard Division Leclerc côté impair de 0 à 5, rue Loraille, le Grand Marais, le Petit Marais, rue Mauquet-de-la-Motte de 0 à 30 coté pair et de 0 à 23 coté impair, rue Neuve, résidence du parc de plaisance, la Picquenotterie, allée de la poste, rue de poterie, impasse Quillet, rue Marie ravenel, rue du rocher, route de saint-Pierre, rue des sources, allée du stade, la	complexe Polyvalent, allée du stade, VALOGNES

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2024 : communes à bureaux de vote multiples

						Surtainvillierie, chemin de la Tassinerie, résidence les Jardins de Tocqueville, rue Alexis-de-Tocqueville, la Toulouserie.	
VALOGNES	2	3	25	4		avenue du 8 mai 1945 côté impair, abbaye Notre dame de Protection, rue Alauna, cité d'Alleaume, le moulin d'Alleaume, Chasse aux Aulnées, rue du balnéaire, rue Beaurepaire, la Borderie, rue du bourg fleury, rue des Bouvreuils, place du calvaire, rue des capucins, rue des carrières, place croix Cassot, le bas Castelet, le haut Castelet, le Castelet, Chasse de Chanteloup, rue des chardonnerets, chemin de la Chesnée, la Chesnée, rue du clos carré, le moulin de Coeffe, rue Pierre de Coubertin, le Coutre, la Dingouillierie, chemin Pierre-Joseph Dunod, rue des écoles, impasse Fleury, rue Nicolas-Joseph foucault, rue de la foulurie, le Genestel, le Gibet, rue du grand pré, rue de Gréville, résidence de Gréville, maison de retraite-hôpital, résidence des hortensias, ZA route d'Huberville, route d'Huberville, rue Laurent de la Hyre, boulevard Division Leclerc côté impair de 5 à 999, rue du Général Legentilhomme côté impair, place Gustave Lerouge, rue Letourmy, résidence Marie Lemarquand, rue des mésanges, chemin des Miquelets, le Mont Rouge, route de Montebourg, rue Alfred Noël, rue des oiseaux, rue du pavillon, le Rond Pillet, rue Madeleine de Ravalet, rue des Religieuses côté pair de 84 bis à 999, rue des religieuses côté impair de 103 à 999, rue des résistants, rue Saint-Malo côté pair de 14 à 999, rue Saint-Malo côté impair de 15 à 999, route de Saint-sauveur côté impair, ferme de Savigny, la Sellerie, moulin du Taillis, la Valette, boulevard de Verdun côté impair, la Victoire, chemin de la Victoire, rue Charlotte de la Vigne, rue Viridovix.	salle du Château, rue Villault Duchesnois, VALOGNES
VALOGNES	2	3	25	5		avenue du 8 mai 1945 côté pair, rue du 20 juin 1944, Chasse Anthonne, rue Barbey d'aurevilly côté impair, place Vicq d'Azir, rue Antoine Barthelemy, rue Binguet, place Camille Blaisot, rue Burnouf, résidence Camille Blaisot, rue Carnot, rue du Chateau, Degres de la Collégiale, place Croix Morville, rue Léopold Delisle, rue du Docteur Leprieur, avenue Flandres-Dunkerque, rue de l'Église, rue Saint-François côté pair, place Général de Gaulle, avenue du Gisors, rue du grand moulin côté pair, impasse de la Grimoniere, rue des Halles, rue de l'Hôtel-Dieu, Boulevard Division Leclerc côté pair, rue Pierre Letourneur, rue de l'officialité, HLM Matignon, résidence les Mimosas, avenue des Mimosas, rue du palais de justice, rue Pelouze, rue Maurice Pigeon, Chasse Pinel, place du puits Artésien, rue des religieuses côté impair de 0 à 103, rue des religieuses côté pair de 0 à 84 bis, rue Saint-Malo côté impair de 0 à 15, rue Saint-Malo côté pair de 0 à 14, allée des troènes, boulevard de Verdun côté pair, résidence du vieux château, rue de Weleat.	salle du Château, rue Villault Duchesnois, VALOGNES
VICQ-SUR-MER	2	4	26	1	X	communes historiques de COSQUEVILLE, VRASVILLE et ANGOVILLE	salle de la Vaquelotte (17 bis, village de Cosqueville), VICQ-SUR-MER
VICQ-SUR-MER	2	4	26	2		communes historiques de GOUBERVILLE, NEVILLE SUR MER et RETHOVILLE	salle de convivialité, 22, village de Néville, VICQ-SUR-MER
VILLEDIEU-LES-POELES-ROUFFIGNY	4	1	27	1	X	Il recevra les votes des électeurs et des électrices dont le nom commence par les lettres A jusqu'à LA inclus.	salle des fêtes, rue des Costils, Villedieu-les-Poêles, VILLEDIEU-LES-POÊLES-ROUFFIGNY
VILLEDIEU-LES-	4	1	27	2		Il recevra les votes des électeurs et des électrices dont le nom commence par les lettres	salle des fêtes, rue des Costils, Villedieu-les-

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2024 : communes à bureaux de vote multiples

POELES-ROUFFIGNY						LE jusqu'à Z inclus.	Poêles, VILLEDIEU-LES-POÊLES-ROUFFIGNY
VILLEDIEU-LES-POELES-ROUFFIGNY	4	1	27	3		commune historique de ROUFFIGNY	mairie, le Bourg, Rouffigny, VILLEDIEU-LES-POÊLES-ROUFFIGNY